



MISE À JOUR EN COURS

# BILAN DES ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT

EXERCICE ANNUEL 2017-2018

Direction de la formation professionnelle  
Octobre 2018

**FIERS** FORMATION  
DANS L'INDUSTRIE  
DE LA CONSTRUCTION  
**ET COMPÉTENTS** .COM

Bien que le masculin soit utilisé dans ce document, les mots relatifs aux personnes désignent aussi bien les hommes que les femmes.

# Table des matières

<b>1. Introduction</b>	5
Faits saillants	5
<b>2. Gestion de l'offre de service</b>	6
Estimation des besoins et planification de l'offre de service	6
Groupes créés	7
<i>Selon la région et le type d'activité</i>	7
Gestion des inscriptions dans les groupes	9
Groupes annulés	11
<i>Causes d'annulation des groupes</i>	12
<b>3. Activités de perfectionnement réalisées</b>	14
Caractéristiques des groupes réalisés	14
<i>La région de formation</i>	14
<i>La fonction associée au groupe</i>	15
<i>La plage horaire</i>	16
<i>La période de démarrage</i>	17
<i>Les fournisseurs de services</i>	18
Les activités de perfectionnement	19
<i>Diversité des activités</i>	19
<i>Les activités les plus populaires</i>	20
<i>Activités de formation en ligne</i>	21
<i>Activités de formation reliées au développement durable</i>	21
<i>Activité de formation Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail</i>	22
<i>Durée des activités</i>	22
<i>Participation par groupe</i>	23
<b>4. Portrait de la clientèle participante</b>	23
Caractéristiques de la participation	23
<i>Types de perfectionnement</i>	23
<i>Participation selon les métiers et titres occupationnels</i>	24
<i>Participation selon le certificat de compétence</i>	26
<i>Clientèle en obligation de formation</i>	27
<i>Participation selon la région de formation des participants</i>	30
<i>Résultats de la participation aux activités de perfectionnement</i>	32
Caractéristiques des personnes différentes	33
<i>Participations multiples</i>	33
Caractéristiques démographiques des personnes différentes	34
<i>Le genre et la langue de correspondance</i>	37
<i>Le groupe d'âge</i>	38
<i>Le secteur de travail</i>	39
<b>5. Participation aux activités de formation aux entreprises</b>	39
<i>Selon la région</i>	39
<i>Selon les métiers et titres occupationnels des participants</i>	40
<i>Selon l'activité de perfectionnement</i>	42
<b>6. Conclusion</b>	43
<b>ANNEXE 1 – Lexique (2017-2018)</b>	44

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1</b>	Participation aux activités de perfectionnement comparativement à l'estimation retenue par le CPFIC	7
<b>Tableau 2</b>	Nombre de groupes créés par type d'activité selon la région de formation	8
<b>Tableau 3</b>	Nombre d'inscriptions dans les groupes par mode de transaction selon la catégorie de formation	9
<b>Tableau 4</b>	Nombre de transactions par mode selon le type de transaction	10
<b>Tableau 5</b>	Nombre de groupes annulés et nombre d'inscriptions impliquées selon la raison d'annulation	13
<b>Tableau 6</b>	Nombre de groupes réalisés par type d'activité selon la région de formation	14
<b>Tableau 7</b>	Nombre de groupes réalisés et de participants et nombre moyen de participants par groupe selon la fonction associée au groupe	16
<b>Tableau 8</b>	Nombre de groupes réalisés et de participants par rythme de formation selon la plage horaire	17
<b>Tableau 9</b>	Nombre de groupes réalisés par plage horaire selon la catégorie de formation	17
<b>Tableau 10</b>	Nombre de groupes et de participants selon la période de démarrage	18
<b>Tableau 11</b>	Nombre de groupes réalisés par les 10 principaux fournisseurs de services selon le type d'activité	18
<b>Tableau 12</b>	Nombre d'activités et de groupes selon la catégorie de l'activité de perfectionnement	19
<b>Tableau 13</b>	Les 10 activités les plus populaires	20
<b>Tableau 14</b>	Participation aux formations en ligne	21
<b>Tableau 15</b>	Durée moyenne des activités réalisées selon la catégorie de formation	22
<b>Tableau 16</b>	Nombre moyen de participants par groupe selon la catégorie de formation	23
<b>Tableau 17</b>	Nombre de participants par type de perfectionnement selon le métier ou l'occupation prioritaire du participant	25
<b>Tableau 18</b>	Nombre de participants par type de perfectionnement selon le certificat de compétence	26
<b>Tableau 19</b>	Nombre de groupes et de participants pour les apprentis en obligation de formation selon le type d'activité	28
<b>Tableau 20</b>	Taux de participation des personnes tenues de se perfectionner	29
<b>Tableau 21</b>	Nombre de participants par type de perfectionnement selon la région de formation	30
<b>Tableau 22</b>	Nombre de participants par région de domicile selon la région de formation	31
<b>Tableau 23</b>	Nombre de participants par catégorie de formation selon le résultat de la participation aux activités de perfectionnement	32
<b>Tableau 24</b>	Nombre de personnes différentes par certificat de compétence selon le nombre d'activités de perfectionnement suivies	34
<b>Tableau 25</b>	Nombre de personnes différentes selon le nombre d'activités suivies par métier ou occupation prioritaire, et comparaison avec la main-d'œuvre active	36
<b>Tableau 26</b>	Nombre de personnes différentes selon la langue de correspondance et le sexe	37
<b>Tableau 27</b>	Nombre de groupes et de participants aux activités offertes en anglais	37
<b>Tableau 28</b>	Nombre de personnes différentes selon le sexe et le groupe d'âge	38
<b>Tableau 29</b>	Nombre de personnes différentes par catégorie de formation selon le secteur prioritaire de travail	39
<b>Tableau 30</b>	Nombre de groupes réalisés et de participants à des activités de perfectionnement de formation aux entreprises selon la région	40
<b>Tableau 31</b>	Nombre de participants aux activités de perfectionnement de formation aux entreprises selon le métier ou l'occupation prioritaire	41
<b>Tableau 32</b>	Les 10 activités les plus populaires de la formation aux entreprises	42

## Liste des graphiques

<b>Graphique 1</b>	Taux d'annulation des groupes de 2004-2005 à 2017-2018	11
<b>Graphique 2</b>	Nombre d'inscriptions reçues et annulées, et part des inscriptions annulées de 2009-2010 à 2017-2018	12
<b>Graphique 3</b>	Nombre de participants selon le type de perfectionnement de 2006-2007 à 2017-2018	24
<b>Graphique 4</b>	Évolution de la répartition des participants selon le certificat de compétence de 2005-2006 à 2017-2018	27
<b>Graphique 5</b>	Évolution des participants en obligation de formation selon le certificat de compétence de 2001-2002 à 2017-2018	27
<b>Graphique 6</b>	Évolution du nombre de personnes différentes et de la participation totale de 2005-2006 à 2017-2018	33
<b>Graphique 7</b>	Répartition des personnes différentes participantes et de la main-d'œuvre active selon le certificat de compétence	35

## Notes méthodologiques

- Le présent bilan couvre la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, période représentant l'« exercice opérationnel » de la Direction de la formation professionnelle (DFP) de la Commission de la construction du Québec (CCQ). Cette période est différente de l'exercice budgétaire du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC).
- Ce bilan traite des personnes qui ont été présentes au moins une fois à une formation découlant de l'offre de service de la CCQ. Il n'inclut pas la main-d'œuvre qui a participé à une formation non organisée par la CCQ, même si certaines formations sont remboursées par le FFSIC.
- Toutes les variations annuelles font référence aux changements qui se sont produits entre les exercices 2016-2017 et 2017-2018.
- À moins d'indications contraires, l'unité d'analyse est le nombre de personnes présentes dans chaque groupe, identifiées chacune soit comme « participant » soit comme « participation ». Par ailleurs, si une personne, pour quelque raison que ce soit, commence son cours dans un groupe et le finit dans un autre, elle est comptabilisée une seule fois, bien qu'il y ait eu la participation de deux personnes, une dans chacun de ces groupes.
- Il est de plus en plus fréquent qu'une activité de perfectionnement soit dédiée à deux ou trois métiers, ou à un métier et une occupation. Dans ces cas, il a été choisi d'attribuer à chacun des groupes une fonction correspondant au plus grand nombre de personnes présentes selon leur métier ou occupation prioritaire. Conséquemment, la présentation par fonction ne signifie pas une exclusivité, mais repose sur la majorité observée. Lorsqu'il n'y a pas de majorité claire parmi les participants, l'activité est alors associée à la fonction « Multimétier » ou à la fonction « Multimétier et titres occupationnels ».
- Enfin, les données liées à la gestion des groupes sont conservées, mais pas toutes les caractéristiques des personnes présentes au moment même de leur participation. C'est à la fin de l'exercice que sont extraits les renseignements personnels de la clientèle, tels que l'âge, la région de domicile, le métier prioritaire et le certificat de compétence. Ce décalage de temps entre le moment de la participation et la réalisation du présent document peut générer quelques données incohérentes: par exemple, un participant a suivi un cours de révision de notions théoriques de son métier. Lors de la formation, le certificat de compétence détenu était celui d'apprenti, mais aujourd'hui, le certificat de compétence détenu est celui de compagnon ou le participant n'a plus de certificat de compétence. Par conséquent, une rubrique « Indéterminé » peut apparaître pour certaines caractéristiques des personnes participantes, comme le secteur de travail majoritaire, ou une rubrique « Sans certificat » pour le certificat de compétence. Cela ne reflète pas la situation au moment de la participation à l'activité de perfectionnement, mais plutôt la situation actuelle.
- Cependant, il est peu probable que la description actuelle soit significativement différente de la situation prévalant au moment où la personne suivait une activité de perfectionnement. Au plus, on parle de 10 mois de décalage et au mieux de 2 mois (cours en juin et extraction des données en août).

# 1 Introduction

Le bilan des activités de perfectionnement découle des besoins estimés par le Comité sur la formation professionnelle de l'industrie de la construction (CFPIC) et ceux répondant aux besoins exprimés par les entreprises pour l'exercice annuel 2017-2018.

Rappelons que la réalisation des activités de perfectionnement repose principalement sur la participation financière du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC). Notons que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), assure le financement d'un programme de formation offert en entier et à temps plein (ASP en restauration de maçonnerie).

Au 30 juin 2018 se terminait officiellement l'exercice annuel 2017-2018. Toutefois, des activités de perfectionnement venaient tout juste de démarrer et se sont donc poursuivies après cette date. Au moment de la rédaction du présent rapport, presque tous les fournisseurs de services avaient transmis les feuilles de présence et les résultats des participants.

La participation aux activités de perfectionnement inscrit une diminution pour une troisième année consécutive. L'exercice annuel 2017-2018 s'est achevé avec une participation en baisse de 11 %, pour atteindre près de 18 781 participants, et un total de 2 051 groupes réalisés. Contrairement à l'exercice précédent, le recul s'explique par la baisse importante de la participation de la clientèle en perfectionnement volontaire, car celle en obligation de formation est en croissance. La reprise de l'activité dans l'industrie de la construction depuis 2016 fait en sorte qu'il y a une arrivée plus forte du nombre de personnes tenues de se perfectionner. Des baisses de la participation volontaire sont notées dans certaines activités offertes à un ensemble de métiers ou d'occupations telles que celles liées aux nacelles et plateformes et aux chariots ainsi que dans les activités de soudage, mais des baisses notables sont également repérées dans les activités offertes aux briqueteurs-maçons, aux charpentiers-menuisiers et aux titres occupationnels. La participation aux formations organisées pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises affiche également une baisse notable. Malgré un recul de la participation chez les compagnons, ils sont présents en plus grand nombre que les apprentis aux activités de formation pour une troisième année.

## Fait saillants

Les principaux résultats :

	Nombre	Variation annuelle
Groupes créés	2 718	-7 %
Groupes réalisés	2 051	-8 %
Taux d'annulation des groupes	25 %	+7 %
Activités différentes de formation	488	-15 %
Participants	18 781	-11 %
<i>en perfectionnement volontaire</i>	14 077	-18 %
<i>en perfectionnement obligatoire</i>	4 704	+18 %
Personnes différentes	12 926	-9 %
Nombre de personnes qui ont suivi plus d'une activité de formation	3 573	-13 %

Les principaux constats :

- Un total de 56 302 inscriptions ont été traitées, pour une baisse de 9 % ;
- Le nombre de participants détenteurs d'un certificat de compétence compagnon (7 501) dépasse celui des apprentis (5 977) pour une deuxième année ;
- Après trois exercices en baisse, les participants en perfectionnement obligatoire affichent une croissance de 18 % provenant principalement des titres occupationnels ;
- Le nombre de personnes différentes qui ont suivi une ou plusieurs activités s'élève à 12 926 (-9 %). C'est donc 8 % de l'ensemble de la main-d'œuvre de l'industrie qui a participé à au moins une formation ;
- Il y a eu 2 521 participants aux formations organisées pour répondre aux besoins spécifiques provenant de 172 entreprises ou regroupements d'entreprises différentes, en baisse de 28 % ;
- La durée moyenne des activités de perfectionnement réalisées est de près de 43 heures ;
- Les groupes annulés impliquent 6,7 % de toutes les inscriptions reçues ;
- Même si la participation est en baisse (-7 %) encore cette année, près du quart des participants (4 437) ont assisté à une ou l'autre des différentes activités de perfectionnement sur les nacelles et plateformes ou sur les chariots.

Le rapport fait état des précédents renseignements de manière détaillée. Les résultats sont présentés sous l'angle régional, par métier ou titre occupationnel, par type de perfectionnement et selon les caractéristiques de la main-d'œuvre participante.

## 2 Gestion de l'offre de service

### Estimation des besoins et planification de l'offre de service

Les besoins de perfectionnement retenus par le CFPIC découlent principalement des besoins estimés par les sous-comités professionnels et régionaux ainsi que de l'estimation du nombre de personnes apprenties et occupations en obligation de formation. En cours d'année s'ajoutent les besoins exprimés par les entreprises et les besoins supplémentaires générés par un surplus d'inscriptions aux différentes activités offertes ou, plus rarement, par une demande ponctuelle non planifiée.

En novembre 2016, le CFPIC retenait une estimation de 31 783 besoins en perfectionnement volontaire, un nombre inférieur à l'exercice précédent. De ce nombre s'ajoutent les besoins de formation pour les personnes non diplômées en obligation de formation. Selon les prévisions de la Direction de la recherche et de la documentation de la CCQ, il devait y avoir une baisse notable du nombre total d'apprentis et d'occupations soumis à l'article 7 du *Règlement sur la délivrance des certificats de compétence* comparativement à l'année précédente. La clientèle susceptible de se former devait représenter 2 308 titulaires de certificat de compétence apprenti (-5 %) et 818 titulaires de certificat de compétence occupation (-49 %). Pour déterminer l'offre de formation à réaliser pour cette dernière clientèle, le profil et le volume d'apprentis tenus de se perfectionner ont été analysés en janvier 2017 par la DFP. Par la suite, cette analyse a été soumise aux sous-comités professionnels et, de là, il a été convenu des modules des programmes d'études à prévoir dans l'offre de service.

Au début de l'exercice 2017-2018, ce sont donc 34 909 besoins (-7 %) qui étaient estimés, ce nombre ne tenant pas compte des besoins supplémentaires exprimés tout au cours de l'année, notamment ceux déposés pour répondre aux besoins des entreprises.

En 2017-2018, le ratio participation / estimation retenue s'établit à 47 %. Il est à noter que ce ratio se situe généralement sous les 50 % (tableau 1). Ce ratio n'est pas une évaluation de la réalisation réelle de l'estimation. L'estimation des besoins peut facilement surestimer les besoins réels, car la tenue de certaines activités ne relève pas de la CCQ, comme les activités liées aux nouveaux codes de construction, dont la réalisation est conditionnelle à leur date de publication, qui peut facilement être reportée d'une année à l'autre. Les objectifs de réalisation de la participation ne sont donc pas uniquement fixés sous l'angle de la réalisation de l'estimation. On vise plutôt à répondre aux besoins réels exprimés par les inscriptions aux activités.

**Tableau 1 – Participation aux activités de perfectionnement comparativement à l'estimation retenue par le CFPIC<sup>1</sup>**

Exercice annuel	Estimation retenue par le CFPIC	Participation	Ratio
2010-2011	41 344	17 872	43 %
2011-2012	40 988	15 669	38 %
2012-2013	36 223	16 428	45 %
2013-2014	41 701	20 383	49 %
2014-2015	43 564	21 320	49 %
2015-2016	38 792	20 786	54 %
2016-2017	37 506	17 625	47 %
2017-2018	34 909	16 253	47 %

<sup>1</sup> Les activités réalisées pour répondre aux besoins des entreprises ne sont pas incluses. Source : CCQ.

## Groupes créés

L'offre de perfectionnement est complétée au début de l'exercice annuel en évaluant les besoins estimés, l'historique de chacun des cours, la disponibilité des fournisseurs de services, etc. C'est à ce moment, après entente avec les différents fournisseurs, que la majorité des groupes sont créés et publiés dans le *Répertoire des activités de perfectionnement* et sur le site Web de la CCQ.

L'offre de service a pour objet de satisfaire principalement trois catégories de clientèle :

- En obligation de formation en vertu de l'article 7 du *Règlement sur la délivrance des certificats de compétence*;
- En perfectionnement volontaire ;
- Celle référée directement par les entreprises.

Certaines activités particulières s'ajoutent à cette offre, telles que des formations destinées aux formateurs et le cours *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction*, obligatoire pour tous les nouveaux détenteurs d'un certificat de compétence occupation.

Au total, 2 718 groupes ont ainsi été créés au cours de l'exercice 2017-2018, soit 190 groupes de moins que l'exercice précédent, ce qui correspond à une diminution de 7 %.

## Selon la région et le type d'activité

Les régions du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie (+13 %) et de la Côte-Nord (+17 %) ont connu une hausse du nombre de groupes créés, alors que le Saguenay–Lac-Saint-Jean est demeuré stable. La baisse dans la région du grand Montréal a atteint 5 % et dans celle de Québec, 6 %. La région de l'Abitibi-Témiscamingue a subi une baisse de 30 %.

Des activités sont créées pour répondre spécifiquement à chaque catégorie de clientèle, mais ces activités ne sont pas exclusives à une catégorie donnée. Par exemple, un compagnon peut suivre un module du programme d'études de son métier et un apprenti en obligation de formation peut suivre une activité dans le cadre de la formation aux entreprises. À des fins de simplification, le type d'activité des groupes est désigné par les expressions « Cours reconnus art. 7 », « Cours CCQ » et « Formation aux entreprises » au tableau 2.

**Tableau 2 – Nombre de groupes créés  
par type d'activité selon la région de formation**

Région de formation	Cours reconnus art. 7		Cours CCQ	Formation aux entreprises	Total	Variation annuelle
	Programme d'études	Hors programme				
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	2	22	121	8	<b>153</b>	12,5 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	6	19	89	4	<b>118</b>	-0,0 %
Québec	73	74	383	133	<b>663</b>	-6,1 %
Mauricie–Bois-Francs	10	28	135	19	<b>192</b>	-22,3 %
Estrie	3	17	52	10	<b>82</b>	-12,8 %
Grand Montréal	238	117	784	191	<b>1 330</b>	-4,5 %
Outaouais	7	7	65	0	<b>79</b>	-19,4 %
Abitibi-Témiscamingue	2	2	37	11	<b>52</b>	-29,7 %
Côte-Nord	3	5	41	0	<b>49</b>	16,7 %
<b>Total</b>	<b>344</b>	<b>291</b>	<b>1 707</b>	<b>376</b>	<b>2 718</b>	<b>-6,5 %</b>
Variation annuelle	-3,9 %	-14,7 %	-0,1 %	-24,8 %	-6,5 %	

Source : CCQ.

Les groupes de « Cours reconnus art. 7 » font référence à des activités de perfectionnement qui permettent à la clientèle soumise à l'article 7 du *Règlement sur la délivrance des certificats de compétence* de satisfaire à son obligation de formation. Le regroupement le plus important est composé de modules des programmes d'études des métiers de la construction ainsi que de l'activité *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction*. Un total de 344 groupes de ce type ont été créés, soit 14 groupes de moins qu'à l'exercice précédent.

Les autres activités de perfectionnement reconnues aux fins de l'application de l'article 7 (identifiées comme étant « Cours reconnus art. 7 – Hors programme ») ne sont pas associées à un programme d'études. Le nombre de groupes créés à cette fin s'établit à 291, dont 70 réfèrent à des activités de perfectionnement conçues par l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ).

La catégorie « Cours CCQ » fait référence à des activités de perfectionnement principalement offertes aux personnes désirant se former sur une base volontaire. Ces activités sont principalement conçues par la DFP, avec la participation des sous-comités professionnels, pour répondre aux besoins estimés par le CFPIC. Ces cours s'adressent à la clientèle des métiers et des titres occupationnels. Pour ceux-ci, ces activités permettent aussi de répondre à leur obligation de formation. C'est le type d'activité le plus important, avec 1 707 groupes créés, un nombre similaire à celui de l'an dernier.

Enfin, les groupes de « Formation aux entreprises » sont créés tout au long de l'année pour satisfaire à la demande d'une entreprise ou d'un regroupement d'entreprises. Au total, 376 groupes ont été créés en 2017-2018 pour ce type d'activité, en baisse de 24,8 % par rapport à l'année précédente.

## Gestion des inscriptions dans les groupes

Une fois l'offre de perfectionnement publiée, la clientèle peut s'inscrire à un maximum de trois activités de perfectionnement simultanément. Elle peut s'inscrire soit par coupon d'inscription (envoi postal ou télécopieur), par les services en ligne (site Web), par la ligne Info-perfectionnement ou par le système de réponse vocale interactive téléphonique (RVI). De nombreuses inscriptions sont aussi réalisées par le personnel de la DFP pour certaines activités spécifiques (formation des enseignants, formation aux entreprises, etc.). Pour 2017-2018, 56 302 inscriptions ont été traitées (tableau 3). Ce nombre d'inscriptions correspond à une diminution de 9 % par rapport à l'exercice précédent.

**Tableau 3 – Nombre d'inscriptions dans les groupes par mode de transaction selon la catégorie de formation**

Catégorie de formation	Mode de transaction				
	DFP	RVI	Services en ligne	Total	Répartition
Perfectionnement obligatoire	3 950	656	6 392	10 998	19,5 %
Perfectionnement volontaire	7 239	2 216	32 494	41 949	74,5 %
Formation aux entreprises	3 349			3 349	5,9 %
Formation des enseignants	6			6	0,0 %
<b>Total</b>	<b>14 544</b>	<b>2 872</b>	<b>38 886</b>	<b>56 302</b>	<b>100 %</b>
Variation annuelle	-17,0 %	-35,6 %	-2,1 %	-8,7 %	

Source : CCQ.

Les inscriptions réalisées par les services en ligne de la CCQ affichent une légère baisse de 2 % et représentent maintenant 69 % du total des inscriptions. Cette option a l'avantage pour la personne de pouvoir suivre l'évolution de son inscription et de confirmer sa présence. Le personnel de la DFP, principalement au moyen de la ligne Info-perfectionnement, effectue 26 % des inscriptions, alors que seulement 5 % des inscriptions se font par le système de RVI. Les inscriptions pour la formation aux entreprises et la formation des enseignants doivent nécessairement être réalisées par le personnel de la DFP.

Trois quarts (75 %) des inscriptions visent une activité de perfectionnement volontaire.

La réalisation des groupes suit une séquence d'opérations. Une fois les inscriptions reçues, les personnes admissibles sont convoquées à l'activité de perfectionnement choisie. Les personnes convoquées doivent alors confirmer leur présence. Le transfert dans un autre groupe à leur demande ou afin d'atteindre un nombre minimal de participations est alors possible. Lorsque des groupes doivent être reportés ou annulés, chacune des personnes inscrites à ces groupes en est avisée. Un groupe ne pouvant démarrer par manque d'inscriptions ne peut être reporté qu'une seule fois. Finalement, les résultats doivent être enregistrés au profil de formation des participants une fois l'activité de perfectionnement terminée.

L'organisation des activités de perfectionnement de l'exercice 2017-2018 a nécessité 243 704 transactions, soit 7 % de moins que l'an dernier (tableau 4). De ce nombre sont exclues toutes les transactions liées au remboursement des incitatifs financiers et à la gestion des ententes avec les fournisseurs de services (chaque groupe correspond à une entente de service).

Deux types de transactions liés à des transferts ont connu des hausses importantes de volume, soit les transactions « Transfert après avoir été convoqué » (+9 %) et « Transfert après avoir confirmé sa présence » (+10 %). Ces transactions découlent autant de la gestion administrative des groupes et des incitatifs à être versés à la clientèle que d'une demande des personnes concernées. Quant à la baisse de participation, elle entraîne une diminution de 9 % des transactions « Résultat enregistré ».

**Tableau 4 – Nombre de transactions par mode selon le type de transaction**

Type de transaction	Mode de transaction			Total	Variation annuelle
	DFP	RVI	Services en ligne		
Inscriptions dans le groupe	14 544	2 872	38 886	56 302	-8,7 %
Transfert dans le groupe	23 496	94	6 161	29 751	0,1 %
Convocation par lettre	38 922	0	0	38 922	-8,2 %
Convocation par téléphone	1 025	0	0	1 025	55,3 %
Convocation (2 <sup>e</sup> envoi et plus)	2 423	0	0	2 423	-13,5 %
Confirmation de présence	8 226	4 463	11 896	24 585	-9,0 %
Résultat enregistré	22 571	0	0	22 571	-9,3 %
Avis de groupe reporté	4 094	0	0	4 094	-17,0 %
Avis de groupe annulé	3 741	0	0	3 741	-9,7 %
Transfert avant convocation du groupe	17 987	0	3 475	21 462	0,2 %
Transfert après convocation du groupe sans avoir été convoqué	3 492	0	848	4 340	-5,7 %
Transfert après avoir été convoqué	2 150	0	540	2 690	9,0 %
Transfert après avoir confirmé sa présence	839	0	361	1 200	10,0 %
Retrait avant convocation	7 731	0	5 840	13 571	-7,9 %
Retrait après convocation du groupe sans avoir été convoqué	1 478	0	1 863	3 341	-9,0 %
Retrait après avoir été convoqué	8 372	0	2 876	11 248	-6,8 %
Retrait après avoir confirmé sa présence	756	0	1 682	2 438	-14,3 %
<b>Total</b>	<b>161 847</b>	<b>7 429</b>	<b>74 428</b>	<b>243 704</b>	<b>-6,7 %</b>
Variation annuelle	-7,3 %	-23,8 %	-3,1 %	-6,7 %	

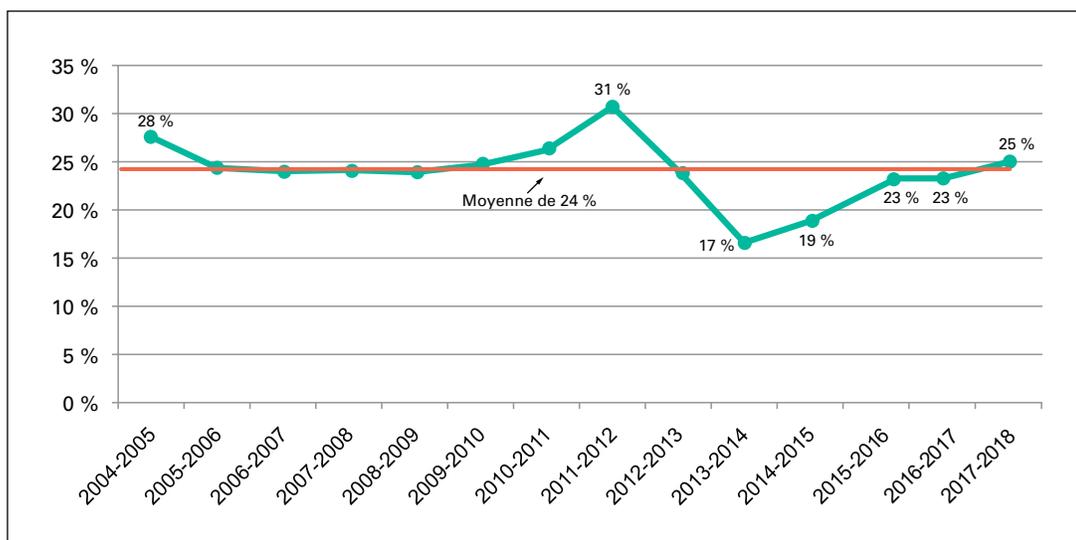
Source : CCQ.

## Groupes annulés

Pour différentes raisons, telles qu'un nombre insuffisant d'inscriptions, l'indisponibilité de locaux ou le manque de formateurs, certains groupes annoncés ont dû être annulés.

En 2017-2018, sur les 2 718 groupes créés, 667 groupes ont dû être annulés, pour un taux d'annulation de 25 %. Ce taux est légèrement supérieur à celui de l'année précédente, mais se situe près du taux d'annulation moyen des années antérieures, qui est de 24 % (graphique 1).

**Graphique 1 – Taux d'annulation des groupes de 2004-2005 à 2017-2018**

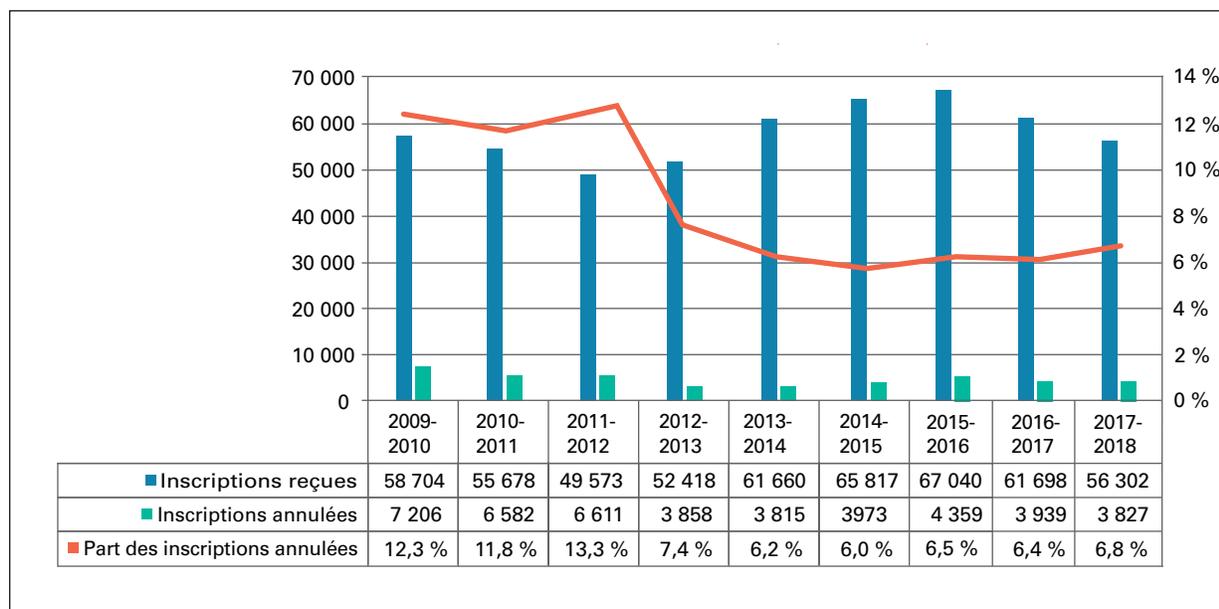


Source : CCQ.

L'annulation d'un groupe a pour conséquence que le service n'est pas rendu aux personnes inscrites, à moins qu'elles aient été transférées dans un autre groupe. Le graphique 2 présente le nombre d'inscriptions reliées aux groupes annulés et le pourcentage qu'elles représentent par rapport au nombre total d'inscriptions reçues.

Pour l'exercice 2017-2018, le nombre d'inscriptions annulées est de 3 827 sur un total de 56 302 inscriptions. La part des inscriptions annulées est donc de 6,8 %, un taux comparable à celui de l'exercice précédent.

**Graphique 2 – Nombre d’inscriptions reçues et annulées, et part des inscriptions annulées de 2009-2010 à 2017-2018**



Source : CCQ.

Mentionnons ici que le fait d’annuler rapidement les groupes ayant très peu de personnes inscrites (moins de 5), sans oublier leur transfert dans un autre groupe afin d’obtenir un nombre suffisant d’inscriptions ainsi que le report unique des groupes qui ont peu d’inscriptions (entre 5 et 10), sont autant de raisons qui expliquent le faible pourcentage d’inscriptions annulées, favorisant ainsi le démarrage de certains groupes qui auraient pu être annulés sans toute cette gestion.

### Causes d’annulation des groupes

Le tableau 5 présente le nombre de groupes annulés et le nombre d’inscriptions impliquées selon la raison d’annulation, tous types de formation confondus. Il y a peu de changements comparativement à l’an dernier. On constate ceci :

- Tout comme l’an dernier, les deux principales raisons d’annulation sont le « nombre insuffisant d’inscriptions admissibles, mais clientèle transférée » (47,8 % des groupes annulés) et le « nombre insuffisant d’inscriptions admissibles ou aucune inscription » (21,4 % des groupes annulés). Ces deux premières raisons d’annulation représentent à elles seules 69 % des groupes annulés en 2017-2018. Même si le nombre insuffisant d’inscriptions est la principale raison d’annulation, il est toutefois intéressant de constater qu’une alternative a été offerte aux personnes inscrites en les invitant à suivre le cours à une date ultérieure se donnant au même endroit ou dans un autre centre de formation. Cette façon de faire se reflète d’ailleurs dans le nombre d’inscriptions impliquées, avec une moyenne de moins d’une personne par groupe.
- Le nombre de groupes annulés en raison d’un manque de formateurs est en hausse, soit à 8,4 % des groupes annulés. Tout comme l’an dernier, il s’agit de la raison qui implique le plus grand nombre d’inscriptions annulées, soit 1 302 inscriptions.

- Les groupes annulés en raison du désistement d'un employeur ou d'employés non disponibles ont également augmenté comparativement à l'an dernier, passant de 26 à 36 groupes. Ceci constitue la principale raison d'annulation après l'insuffisance d'inscriptions et le manque de formateurs.
- Le nombre de participants associés aux groupes annulés en raison de difficultés d'implantation du cours a quant à lui fortement diminué, passant de 231 à 42, tout comme celui des groupes annulés parce qu'il est trop tard en saison ou que le nombre provincial est atteint, qui est passé de 276 à 128.

**Tableau 5 – Nombre de groupes annulés et nombre d'inscriptions impliquées selon la raison d'annulation**

Raison d'annulation	Groupes annulés		Inscriptions impliquées	
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition
Nombre insuffisant d'inscriptions admissibles, mais clientèle transférée	319	47,8 %	261	6,8 %
Nombre insuffisant d'inscriptions admissibles ou aucune inscription	143	21,4 %	720	18,8 %
Manque de formateurs	56	8,4 %	1 302	34,0 %
Désistement d'un employeur ou employés non disponibles	36	5,4 %	104	2,7 %
Nombre insuffisant de confirmations de présence	29	4,3 %	182	4,8 %
Autres (changement de devis, besoin mal identifié, pas d'entente avec le fournisseur qui donne le cours, etc.)	22	3,3 %	208	5,4 %
Équipement ou fournisseur non disponibles	17	2,5 %	313	8,2 %
Clientèle non disponible aux dates et lieu proposés à la suite d'un sondage	10	1,5 %	110	2,9 %
Saison trop avancée ou nombre maximal de candidats formés provincialement atteint	7	1,0 %	128	3,3 %
Nombre insuffisant de participants présents au cours	6	0,9 %	36	0,9 %
Désistement du formateur après la convocation	5	0,7 %	99	2,6 %
Local adéquat non disponible	4	0,6 %	112	2,9 %
Difficultés d'implantation d'un cours	4	0,6 %	42	1,1 %
Nombre d'inscriptions minimal atteint tardivement ou dates proposées trop tard et délais trop serrés	4	0,6 %	63	1,6 %
Devis non disponible ou en révision	2	0,3 %	75	2,0 %
Dépassement important du coût moyen	2	0,3 %	40	1,0 %
Matériel didactique non disponible (ex. : Code de plomberie ou Code d'électricité)	1	0,1 %	32	0,8 %
<b>Total</b>	<b>667</b>	<b>100,0 %</b>	<b>3 827</b>	<b>100,0 %</b>

Source : CCQ.

Les données permettent donc de constater que 81 % des groupes annulés l'ont été pour des motifs liés à la clientèle (1 413 inscriptions), 13 % l'ont été en raison de problèmes liés aux fournisseurs de services (1 908 inscriptions) et 5 % l'ont été pour des raisons administratives (506 inscriptions).

En ce qui a trait à l'offre de service aux différents métiers, les mécaniciens de machines lourdes n'ont réalisé aucun des groupes créés alors que le métier de poseur de systèmes intérieurs présente un taux d'annulation de 80 %, soit 8 groupes annulés sur 10 groupes créés. Le métier de mécanicien en protection-incendie suit, avec 76 % de groupes annulés.

Par contre, le taux d'annulation est très faible pour les métiers d'opérateur de pelles (0 %) et d'opérateur d'équipement lourd (7 %).

### 3 Activités de perfectionnement réalisées

L'exercice 2017-2018 s'est donc terminé avec 2 051 groupes réalisés parmi les 2 718 créés, en baisse de 8 % comparativement à l'exercice précédent. Le taux de réalisation global (groupes réalisés par rapport aux groupes créés) est ainsi de 75 % pour l'ensemble des groupes.

#### Caractéristiques des groupes réalisés

##### La région de formation

Dans les régions de Québec et du grand Montréal se sont tenus 81 % de l'ensemble des groupes de formation, en 2017-2018. Il faut dire que ces deux régions regroupent près des trois quarts des salariés actifs de l'industrie de la construction. En plus de disposer d'un plus grand bassin de clientèle potentielle, elles détiennent de plus grandes ressources en dispositifs physiques et un plus grand bassin de formateurs.

En 2017-2018, le nombre de groupes réalisés a augmenté dans seulement deux régions, soit au Bas-Saint-Laurent–Gaspésie (+3 %) et en Outaouais (+3 %). Cette année, les plus fortes baisses sont dans les régions de la Mauricie–Bois-Francs (-28 %), de l'Estrie (-23 %), de l'Abitibi-Témiscamingue (-15 %) et du Saguenay–Lac-Saint-Jean (-14 %). Comme le montre le tableau 6, le taux de réalisation des groupes varie d'une région à l'autre. Comme par les années passées, il est à son plus bas dans les régions de la Côte-Nord (27 %), de l'Abitibi-Témiscamingue (33 %) et de l'Outaouais (39 %).

**Tableau 6 – Nombre de groupes réalisés par type d'activité selon la région de formation**

Région de formation	Cours reconnus art. 7		Cours CCQ	Formation aux entreprises	Total		
	Programme d'études	Hors programme			Nombre de groupes	Variation annuelle	Taux de réalisation
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	1	20	75	8	104	3 %	68 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	5	13	42	3	63	-14 %	53 %
Québec	69	64	310	106	549	-9 %	83 %
Mauricie–Bois-Francs	10	17	85	19	131	-28 %	68 %
Estrie	2	4	20	10	36	-23 %	44 %
Grand Montréal	205	82	645	175	1 107	-5 %	83 %
Outaouais	7	3	21	0	31	3 %	39 %
Abitibi-Témiscamingue	0	0	7	10	17	-15 %	33 %
Côte-Nord	3	1	9	0	13	-7 %	27 %
<b>Total</b>	<b>302</b>	<b>204</b>	<b>1 214</b>	<b>331</b>	<b>2 051</b>	<b>-8 %</b>	<b>75 %</b>
Taux de réalisation	88 %	70 %	71 %	88 %	75 %		

Source : CCQ.

Pour ce qui est du type d'activité, le taux de réalisation des cours reconnus pour l'article 7 est de 88 % pour les groupes associés à des modules des programmes d'études et de 70 % pour ceux hors programme d'études. Les groupes associés à des cours CCQ ont un taux de réalisation de 71 %. Le taux de réalisation est plus élevé (88 %) pour les groupes de formation aux entreprises, car ces groupes sont créés pour répondre à la demande spécifique des entreprises.

Mentionnons qu'il y a eu un groupe de la catégorie « Formation aux enseignants » en 2017-2018. Cette activité de formation n'est offerte qu'aux formateurs et à la relève potentielle qui désire parfaire ses compétences en enseignement.

## La fonction associée au groupe

Chaque groupe est associé à une fonction qui correspond au plus grand nombre de personnes présentes selon leur métier ou occupation prioritaire. Il existe donc une fonction pour chacun des 25 métiers, une fonction pour les titres occupationnels ainsi que deux fonctions pour les activités qui sont offertes à un ensemble de métiers ou d'occupations. Celles-ci s'intitulent « Multimétier » et « Multimétier et titres occupationnels ». Cette année, il y a eu au moins un groupe réalisé pour chacun des métiers et des occupations de l'industrie de la construction (tableau 7), à l'exception de celui de mécanicien de machines lourdes.

Il y a eu une augmentation du nombre de groupes et de la participation pour 5 des 28 fonctions associées aux groupes. Deux fonctions avec une population relativement faible et dont la participation varie fortement d'une année à l'autre se démarquent avec des hausses importantes de la participation pour l'exercice 2017-2018. La fonction de mécanicien industriel de chantier affiche une hausse de 850 %, la participation passant de 6 à 57 participants. L'augmentation est de 338 % pour la fonction de chaudronnier, alors que 114 participants ont été formés comparativement à 9 l'an dernier. Avec une hausse de 22 %, la troisième fonction la plus importante, les titres occupationnels présentent toutefois 563 participants de plus que l'an dernier.

À elle seule, la fonction « Multimétier et titres occupationnels » représente 33 % des groupes réalisés et 31 % de la clientèle participante. Les différentes activités sur les nacelles et plateformes, chariots et échafaudages concourent à cette situation, mais en 2017-2018, elles ont été un peu moins nombreuses. Cette fonction enregistre donc une troisième baisse consécutive de la participation (-9 %).

La deuxième fonction la plus importante, celle de charpentier-menuisier, affiche également une baisse notable de 22 % de la participation. Pour les briqueteurs-maçons, le recul de 38 % représente 314 participants de moins qu'à l'exercice précédent. Après une hausse importante l'an dernier, la fonction d'opérateur d'équipement lourd inscrit une baisse importante de 21 % en 2017-2018.

Pour ce qui est des autres fonctions où la participation est en baisse, pour la plupart ce sont des fonctions ayant une population relativement faible dont la participation varie fortement d'une année à l'autre. Signalons tout de même la baisse de 62 % pour les ferrailleurs et le recul de 19 % pour les couvreurs. Les monteurs-assembleurs montrent une baisse importante de 21 % de la participation provenant principalement des activités du programme d'études. Rappelons que c'était la dernière année que les compagnons des métiers de monteur d'acier de structure et de serrurier en bâtiment pouvaient convertir leur certificat en celui de monteur-assembleur en réussissant de la formation complémentaire.

**Tableau 7 – Nombre de groupes réalisés et de participants et nombre moyen de participants par groupe selon la fonction associée au groupe**

Fonction associée	Groupes		Participants		Participants/ groupe
	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle	
Briqueteur-maçon	51	-35 %	512	-38 %	10,0
Calorifugeur	3	-57 %	24	-66 %	8,0
Carreleur	7	-30 %	81	-34 %	11,6
Charpentier-menuisier	269	-16 %	2 797	-22 %	10,4
Chaudronnier	9	350 %	114	338 %	12,7
Cimentier-applicateur	21	-19 %	234	-25 %	11,1
Couvreur	40	-23 %	459	-19 %	11,5
Électricien	104	-4 %	990	-4 %	9,5
Ferblantier	14	-39 %	186	-35 %	13,3
Ferrailleur	10	-52 %	91	-62 %	9,1
Frigoriste	11	-45 %	120	-38 %	10,9
Grutier	29	-15 %	109	-34 %	3,8
Mécanicien d'ascenseur	5	-44 %	63	-48 %	12,6
Mécanicien de machines lourdes	0		0		
Mécanicien en protection-incendie	4	-50 %	46	-32 %	11,5
Mécanicien industriel de chantier	6	500 %	57	850 %	9,5
Monteur-assembleur	46	2 %	448	-21 %	9,7
Monteur-mécanicien (vitrier)	16	-6 %	189	-19 %	11,8
Opérateur d'équipement lourd	121	-17 %	653	-21 %	5,4
Opérateur de pelles	55	8 %	273	-9 %	5,0
Peintre	39	8 %	482	5 %	12,4
Plâtrier	9	13 %	81	-8 %	9,0
Poseur de revêtements souples	3	200 %	26	136 %	8,7
Poseur de systèmes intérieurs	2	-71 %	11	-80 %	5,5
Tuyauteur	114	2 %	1 012	-2 %	8,9
Titres occupationnels	292	13 %	3 145	22 %	10,8
Multimétier	99	-16 %	705	-20 %	7,1
Multimétier et titres occupationnels	672	-6 %	5 873	-9 %	8,7
<b>Total</b>	<b>2 051</b>	<b>-8 %</b>	<b>18 781</b>	<b>-11 %</b>	<b>9,2</b>

Source : CCQ.

## La plage horaire

Afin de répondre à la disponibilité de la clientèle, l'offre de perfectionnement est modulée sur différentes plages horaires. Les groupes se distinguent également par le nombre d'heures de formation par semaine. Un rythme de formation de 25 heures et plus par semaine est considéré comme une formation à temps plein, autrement c'est une formation à temps partiel. De manière générale, il n'existe donc pas de formations à temps plein la fin de semaine. Ce critère est relié aux règles de financement du FFSIC ainsi qu'aux règles d'Emploi-Québec portant sur l'assurance emploi.

Comme l'illustre le tableau 8, près de 60 % des groupes ont été réalisés à temps partiel et 77 % de ces groupes ont eu lieu la fin de semaine. Par ailleurs, 88 % des groupes à temps plein se sont déroulés le jour. La répartition de la participation calque celle des groupes.

Comparativement à l'exercice précédent, la proportion de groupes et de participants à temps plein est relativement semblable, soit 40 % versus 42 % pour les groupes et 39 % versus 42 % pour la participation.

**Tableau 8 – Nombre de groupes réalisés et de participants par rythme de formation selon la plage horaire**

Plage horaire	Temps plein		Temps partiel		Total	
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition
<b>Nombre de groupes réalisés</b>						
Jour	718	87,7 %	200	16,2 %	918	44,8 %
Soir	99	12,1 %	80	6,5 %	179	8,7 %
Fin de semaine	2	0,2 %	952	77,3 %	954	46,5 %
<b>Total</b>	<b>819</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 232</b>	<b>100,0 %</b>	<b>2 051</b>	<b>100,0 %</b>
Répartition	40 %		60 %		100 %	
<b>Nombre de participants</b>						
Jour	6 264	86,6 %	1 834	15,9 %	8 098	43,1 %
Soir	955	13,2 %	627	5,4 %	1 582	8,4 %
Fin de semaine	15	0,2 %	9 086	78,7 %	9 101	48,5 %
<b>Total</b>	<b>7 234</b>	<b>100,0 %</b>	<b>11 547</b>	<b>100,0 %</b>	<b>18 781</b>	<b>100,0 %</b>
Répartition	39 %		61 %		100 %	

Source : CCQ.

La majorité des groupes reliés à un module d'un programme d'études ou d'une formation aux entreprises se sont tenus de jour (tableau 9), tandis que la majorité des groupes pour les autres activités de perfectionnement ont eu lieu la fin de semaine.

**Tableau 9 – Nombre de groupes réalisés par plage horaire selon la catégorie de formation**

Catégorie de formation	Jour	Soir	Fin de semaine	Total
Cours <i>Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction</i>		1	69	70
Modules d'un programme d'études (art. 7)	150	19	63	232
Perfectionnement volontaire	577	140	701	1 418
Formation aux entreprises	191	19	121	331
<b>Total</b>	<b>918</b>	<b>179</b>	<b>954</b>	<b>2 051</b>
Répartition	45 %	9 %	47 %	100 %
Variation annuelle	-16 %	-10 %	1 %	-8 %

Source : CCQ.

## La période de démarrage

La majorité des groupes commencent durant la période se situant de janvier à mai, ce qui coïncide avec la période de l'année la moins active sur les chantiers de construction. Un autre facteur, non négligeable, est le délai entre la réception des inscriptions et l'organisation des activités de perfectionnement. Il est difficile de lancer une formation au début de l'exercice annuel, car la main-d'œuvre s'inscrit de semaine en semaine, et non pas massivement au début de l'exercice.

Pour l'exercice 2017-2018, les groupes démarrés à l'automne sont en baisse de 21 %, alors que ceux démarrés à l'hiver sont en baisse de 5 % (tableau 10). Ainsi, les groupes démarrés à l'automne représentent 19 % du total, alors que cette proportion était de 22 % l'an dernier. Cela se reflète également dans la participation.

**Tableau 10 – Nombre de groupes et de participants  
selon la période de démarrage**

Période de démarrage	Groupes	Variation annuelle	Participants	Variation annuelle
Été-automne (juillet à décembre)	389	-20,6 %	3 508	-24,2 %
Hiver-printemps (janvier à juillet)	1 662	-4,9 %	15 273	-7,2 %
<b>Total</b>	<b>2 051</b>	<b>-8,4 %</b>	<b>18 781</b>	<b>-10,9 %</b>

Source : CCQ.

## Les fournisseurs de services

La grande majorité des activités de perfectionnement sont organisées dans la région du fournisseur de services. Toutefois, certaines activités sont réalisées hors région à la suite des demandes formulées aux centres de formation. Dans ces cas, l'expertise spécifique d'un centre est mise à profit afin d'assurer la qualité de la formation offerte sur l'ensemble du territoire québécois. D'autre part, les différentes unités mobiles de formation mises en service ces dernières années sont attachées à un centre responsable, mais permettent de tenir des formations dans les différentes régions du Québec. Il y a néanmoins une exception à cette règle : bien que le lieu de réalisation des formations en ligne soit inconnu, il a été associé aux régions de Montréal et de Québec, soit les régions du fournisseur de services.

La réalisation des groupes a été possible grâce à la participation de 70 fournisseurs de services différents. Plusieurs d'entre eux ont des antennes dans d'autres villes ou ont organisé des formations dans différentes régions. Ce sont donc 91 lieux de formation différents qui ont été utilisés par les fournisseurs de services. Comme l'indique le tableau 11, il y a cependant 10 fournisseurs de services qui se démarquent en réalisant 66 % de l'ensemble des groupes, en particulier ceux en perfectionnement obligatoire (76 %).

**Tableau 11 – Nombre de groupes réalisés par les 10 principaux  
fournisseurs de services selon le type d'activité**

Fournisseur et lieu de formation	Perfectionnement obligatoire	Perfectionnement volontaire	Formation aux entreprises	Total	Part du total des groupes
Centre de formation des métiers de l'acier (CFMA, Anjou)	16	169	66	251	12 %
École des métiers et occupations de l'industrie de la construction de Québec (EMOICQ)	25	163	39	227	11 %
Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC, campus de Saint-Jean-Chrysostome)	32	113	58	203	10 %
École des métiers de la construction de Montréal (EMCM)	88	76	1	165	8 %
Centre de formation Le Chantier (Laval)	36	82	2	120	6 %
École professionnelle de Saint-Hyacinthe (immeuble Belœil)	13	80	0	93	5 %
Centre de formation continue de l'industrie de la construction (CFCIC, Trois-Rivières)	5	71	9	85	4 %
Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC, campus de Saint-Jean-sur-Richelieu)	13	58	4	75	4 %
Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir (Rivière-du-Loup)	1	62	6	69	3 %
École de Technologie Gazière (Boucherville)	0	46	11	57	3 %
<i>Sous-total – 10 principaux fournisseurs</i>	<i>229</i>	<i>920</i>	<i>196</i>	<i>1 345</i>	<i>66 %</i>
<b>Total – Ensemble des fournisseurs</b>	<b>302</b>	<b>1 418</b>	<b>331</b>	<b>2 051</b>	<b>100 %</b>

Source : CCQ.

## Les activités de perfectionnement

La CCQ offre et organise divers types d'activités de perfectionnement. Celles-ci peuvent être des activités allant d'une durée de 3 heures jusqu'à un programme d'études complet d'une durée de 600 heures. Certaines activités sont composées d'un seul module (ou activité de formation) et d'autres sont composées de plusieurs modules. Selon la demande, un même module peut être offert isolément ou être combiné à un autre module pour la réalisation d'une nouvelle activité de perfectionnement.

Un même module offert dans le cadre de l'offre pour l'ensemble de la main-d'œuvre ou offert aux entreprises est considéré comme étant deux activités de perfectionnement distinctes.

### Diversité des activités

Les groupes réalisés se répartissent dans 488 activités de perfectionnement différentes, soit 85 de moins qu'à l'exercice précédent (tableau 12). À lui seul, le service de formation aux entreprises a réalisé 42 activités de moins qu'à l'exercice précédent. Certaines formations n'ont eu lieu qu'une seule fois, mais d'autres se sont répétées de nombreuses fois, telles que l'activité Nacelle aérienne et plateforme élévatrice.

**Tableau 12 – Nombre d'activités et de groupes selon la catégorie de l'activité de perfectionnement**

Catégorie de l'activité de perfectionnement	Nombre d'activités	Nombre de groupes
Activité de perfectionnement de la CCQ	356	2 307
Formation collégiale	21	36
Formation professionnelle	100	313
APCHQ	8	50
CMMTQ	3	12
<b>Total</b>	<b>488</b>	<b>2 718</b>

Source : CCQ.

Parmi ces 488 activités différentes, 100 (20 %) sont liées à des modules de programmes d'études de niveau secondaire alors que les autres sont des activités hors programme d'études. Parmi ces dernières, 21 sont des activités de niveau collégial, 8 des activités de formation de l'APCHQ et 3 des formations liées aux modifications du Code de plomberie, organisées par la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ). La majorité étaient des activités de perfectionnement de la CCQ. De plus, les activités hors programme en comptaient 50 reconnues dans le cadre de l'application de l'article 7 du *Règlement sur la délivrance des certificats de compétence* pour apprentis non diplômés et 22 activités étaient des formations préparatoires à un examen de qualification provinciale ou interprovinciale.

## Les activités les plus populaires

Cette année encore, certaines activités se sont démarquées par la très grande participation de la clientèle (tableau 13). Bien que la participation soit en baisse de 7 % pour les activités sur les nacelles et plateformes et sur les chariots, comme c'est le cas depuis quelques années, ces activités demeurent les plus populaires. Il y a eu 4 437 participants à ces différentes activités de perfectionnement, en 2017-2018.

La majorité des activités les plus fréquentées sont celles s'adressant à une clientèle diversifiée en matière de métier ou d'occupation. Deux nouvelles activités se glissent dans la liste cette année, soit *Nacelle, plateforme élévatrice et chariot élévateur télescopique* et *Signalisation et gréage pour levage et manutention à l'aide d'une grue*.

La clientèle des titres occupationnels en obligation de formation ayant connu une forte croissance, la participation à l'activité *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction* affiche aussi une forte hausse (+132 %).

Globalement, les 10 activités les plus populaires accaparent 31 % de la participation.

**Tableau 13 – Les 10 activités les plus populaires**

Titre de l'activité	Nombre de participants	Fonction associée	Part du total des participants
Nacelle aérienne et plateforme élévatrice (versions française et anglaise)	1 548	Multimétier et titres occupationnels	8 %
Chariot élévateur télescopique (versions française et anglaise)	1 096	Multimétier et titres occupationnels	6 %
Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction (versions française et anglaise)	1 080	Titres occupationnels	6 %
Chariot élévateur vertical	443	Multimétier et titres occupationnels	2 %
Nacelle aérienne et plateforme élévatrice (formation en ligne)	359	Multimétier et titres occupationnels	2 %
Nacelle aérienne et plateforme élévatrice (volet pratique)	335	Multimétier et titres occupationnels	2 %
Nacelle, plateforme élévatrice et chariot élévateur télescopique	224	Titres occupationnels	1 %
Échafaudage tubulaire	224	Multimétier et titres occupationnels	1 %
Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail	214	Multimétier et titres occupationnels	1 %
Signalisation et gréage pour levage et manutention à l'aide d'une grue	214	Multimétier et titres occupationnels	1 %
<i>Sous-total – 10 activités les plus populaires</i>	5 737		31 %
<b>Total – Ensemble de la participation</b>	<b>18 781</b>		<b>100 %</b>

Source : CCQ.

Les activités de perfectionnement en échafaudages sont encore fortement demandées, avec 436 participants, mais seulement une des 8 activités différentes s'est démarquée cette année pour pouvoir intégrer la liste ci-dessus.

Les différentes activités de formation de révision des notions théoriques (RNT) liées à la préparation aux examens de qualification provinciale ont attiré 579 participants.

## Activités de formation en ligne

Depuis 2013-2014 est offerte une formation en ligne portant sur les concepts théoriques liés aux nacelles aériennes et plateformes élévatrices, et est suivie d'un volet pratique dans un centre de formation. En 2014-2015, cette offre a été bonifiée avec une formation sur les chariots élévateurs télescopiques (formation en ligne de deux heures suivie de huit heures de travail pratique). Le tableau 14 montre que la participation à ces différentes activités a encore été très importante cette année. En effet, il y a eu 1 072 participants à l'une ou l'autre des deux formations en ligne.

**Tableau 14 – Participation aux formations en ligne**

Titre de l'activité	Nombre de participants	Nombre de groupes
Nacelle aérienne et plateforme élévatrice (formation en ligne, 3 heures)	359	26
Nacelle aérienne et plateforme élévatrice (volet pratique, 8 heures)	335	45
Chariot élévateur télescopique (formation en ligne, 2 heures)	204	16
Chariot élévateur télescopique (volet pratique, 8 heures)	174	23
<b>Total</b>	<b>1 072</b>	<b>110</b>

Source : CCQ.

Il est à noter que la participation à la formation en ligne n'est pas limitée par des facteurs tels que le lieu de formation, la disponibilité des équipements ou des contraintes budgétaires, mais par le nombre d'inscriptions.

Il peut y avoir un décalage de la participation entre les deux volets, car certains avaient fait le volet théorique l'an dernier alors que d'autres feront le volet pratique l'an prochain ou n'ont pu s'y inscrire parce qu'ils n'ont pas réussi le volet théorique. Dans le cas des chariots élévateurs télescopiques, 75 % des participants à la formation en ligne ont également assisté au volet pratique de la formation. Pour les nacelles aériennes et plateformes élévatrices, ils sont 85 % à avoir fait les deux volets de la formation.

Après la mise en œuvre de deux projets de formation en ligne qui ont connu un certain succès auprès de la clientèle, le constat peut être fait que ce mode d'apprentissage répond à certains besoins de la main-d'œuvre et que l'élaboration de telles activités de perfectionnement doit se poursuivre. La formation *Signalisation et gréage pour levage et maintenance à l'aide d'une grue* sera offerte en ligne au prochain exercice.

## Activités de formation reliées au développement durable

Depuis sept ans sont identifiées les activités de perfectionnement qui sont reliées au développement durable parce qu'elles abordent soit l'efficacité énergétique, la qualité de l'air, l'utilisation de matériaux écologiques, les systèmes de contrôle intelligent, ou la protection et la restauration du patrimoine bâti.

En 2017-2018, 56 activités de perfectionnement de ce type ont été offertes. Parmi celles-ci, 40 ont pu être réalisées avec 1 533 participants répartis dans 141 groupes différents.

## Activité de formation *Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail*

Le Programme pour la formation des femmes en entreprise (PFFE) a été introduit au cours de l'exercice 2014-2015. Ce programme comprend l'activité de formation de 14 heures *Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail*, qui a été élaborée afin de reconnaître les bonnes pratiques et les comportements à adopter pour favoriser le travail d'équipe entre les hommes et les femmes en milieu de travail. Cette activité est obligatoire pour les personnes inscrites au PFFE et à participation volontaire pour la main-d'œuvre de l'industrie. En 2017-2018, l'activité de formation a attiré 214 personnes dans 14 groupes différents, alors que l'an dernier, il y avait eu 274 personnes dans 16 groupes différents. Cette activité se classe à la neuvième place des activités les plus populaires de l'exercice 2017-2018.

### Durée des activités

La durée moyenne des activités réalisées est de près de 43 heures (tableau 15). Sans surprise, les cours reliés au perfectionnement obligatoire ont une durée moyenne plus longue, car la formation minimale devant être suivie est de 30 heures pour les apprentis et de 45 heures pour les titres occupationnels.

La durée moyenne des activités de perfectionnement volontaire est de 45,6 heures, alors qu'elle est de 18,7 heures pour les activités de formation aux entreprises, généralement plus courte à la demande des entreprises, car elles ciblent l'acquisition d'une compétence bien précise.

**Tableau 15 – Durée moyenne des activités réalisées selon la catégorie de formation**

Type d'activité	Durée moyenne (en heures)	Variation annuelle
Perfectionnement obligatoire	56,0	-11 %
Perfectionnement volontaire	45,6	-12 %
Formation aux entreprises	18,7	-3 %
<b>Total</b>	<b>42,8</b>	<b>-8 %</b>

Source : CCQ.

La durée moyenne totale des activités de l'exercice 2017-2018 diminue de 4 heures comparativement à celle de l'an dernier. La durée moyenne des activités de perfectionnement obligatoire et de perfectionnement volontaire a baissé plus fortement. Ces baisses s'expliquent essentiellement par la hausse du nombre de groupes à temps partiel, qui ont une durée moyenne plus courte que celle des groupes à temps plein. Par contre, la durée des activités de formation aux entreprises est restée sensiblement la même (-3 %).

## Participation par groupe

Le nombre de participants par groupe dépend principalement du type d'activité de formation. Par exemple, en raison des équipements en jeu, la participation aux activités pour les métiers de grutier, d'opérateur d'équipement lourd et d'opérateur de pelles est généralement limitée (2 à 6 participants). Pour les cours de conduite de chariot élévateur, le nombre de participants est limité à 8 et pour les cours théoriques, tels que ceux portant sur les plans et devis ainsi que la révision de notions théoriques, le nombre se situe autour de 18 à 22 participants. Pour leur part, les activités organisées à la demande des entreprises comprennent un nombre variable de personnes, déterminé selon les besoins de l'entreprise.

Ainsi, le nombre moyen de personnes se situe à 9,2 participants par groupe, comme l'illustre le tableau 16. Il était de 9,4, en 2016-2017. Ce léger recul est présent dans toutes les catégories de formation.

**Tableau 16 – Nombre moyen de participants par groupe selon la catégorie de formation**

Catégorie de formation	Nombre moyen de participants	Variation annuelle
Perfectionnement obligatoire	11,6	-2 %
Perfectionnement volontaire	9,0	-5 %
Formation aux entreprises	7,6	1 %
<b>Total</b>	<b>9,2</b>	<b>-3 %</b>

Source : CCQ.

## 4 Portrait de la clientèle participante<sup>1</sup>

La participation aux activités de perfectionnement affiche une baisse de 11 % en 2017-2018, avec 18 781 participants. C'est la troisième baisse consécutive de la participation, après le sommet de 2014-2015. Cependant, contrairement aux dernières années, cette baisse s'explique en bonne partie par la baisse importante de la participation de la clientèle en perfectionnement volontaire.

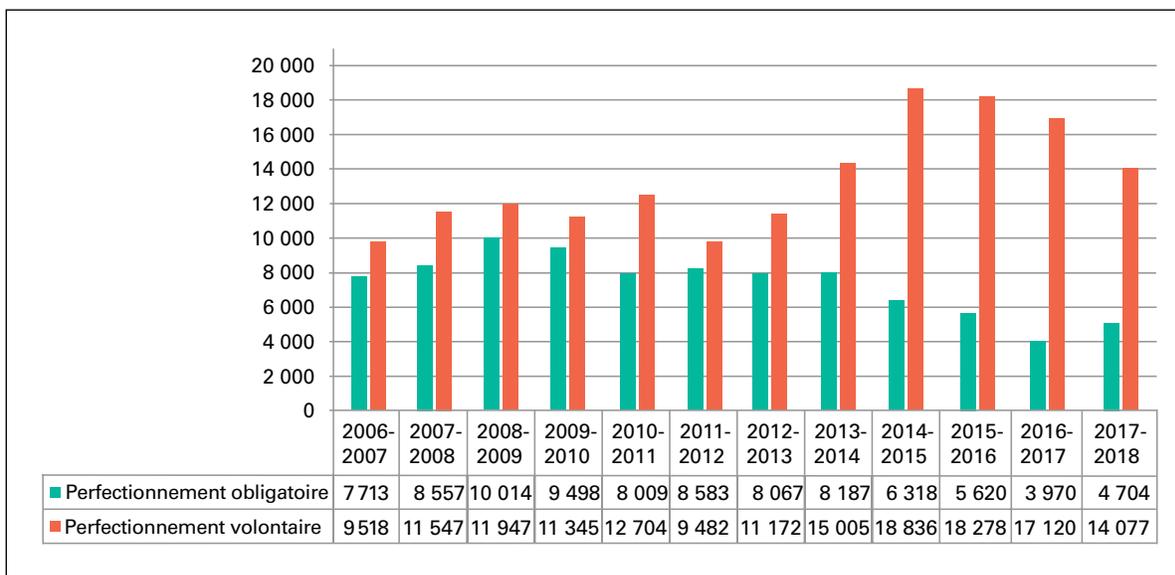
### Caractéristique de la participation

#### Types de perfectionnement

Pour l'exercice 2017-2018, les participants en perfectionnement volontaire sont au nombre de 14 077, ce qui représente une forte baisse de 18 % (graphique 3) par rapport à l'exercice précédent. Pour sa part, la participation en perfectionnement obligatoire enregistre une croissance après trois fortes baisses consécutives. En 2017-2018, elle augmente de 18 % pour atteindre 4 704 participants.

<sup>1</sup> Rappel : Les données sur la clientèle participante ont été extraites au mois d'août 2018, et non au moment de la formation. Il peut donc y avoir eu un changement du statut de la personne entre les deux moments : son certificat de compétence (CC), son secteur prioritaire ou son métier peut donc être différent. C'est pourquoi nous pouvons retrouver, dans les statistiques présentées, des statuts qui semblent incompatibles, tels qu'une personne participante sans CC, un compagnon en obligation de formation, etc.

**Graphique 3 – Nombre de participants selon le type de perfectionnement de 2006-2007 à 2017-2018**



Source : CCQ.

## Participation selon les métiers et titres occupationnels

Dans la présente section, la participation est regardée en fonction du métier ou de l'occupation prioritaire du participant. Cela permet d'avoir un portrait plus révélateur de la participation de chacun des métiers et titres occupationnels, en redistribuant les participants qui ont suivi des activités dédiées à plusieurs métiers ou occupations, telles que les cours portant sur le soudage, les nacelles et plateformes, les chariots ou les plans et devis.

Le tableau 17 montre qu'il y a eu en 2017-2018 une augmentation de la participation dans 6 métiers et chez les titres occupationnels, et une baisse dans 20 métiers. La croissance de la participation en perfectionnement obligatoire explique la progression des métiers de peintre et de poseur de revêtements souples et des titres occupationnels. Les métiers de chaudronnier et de mécanicien industriel de chantier se démarquent, avec de fortes hausses de plus de 200 % essentiellement en perfectionnement volontaire. Les activités de perfectionnement en soudage ont été populaires chez les chaudronniers, alors que celles de nacelles et plateformes, chariots ou échafaudages l'ont été chez les mécaniciens industriels de chantier.

Les reculs de la participation de plus de 20 % pour les métiers de briqueteur-maçon, de charpentier-menuisier, de ferrailleur et de ferblantier ainsi que celui de 13 % pour le métier d'électricien expliquent une grande partie de la baisse globale de la participation totale.

**Tableau 17 – Nombre de participants par type de perfectionnement  
selon le métier ou l'occupation prioritaire du participant**

Métier ou occupation prioritaire	Perfectionnement obligatoire		Perfectionnement volontaire		Total		
	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle	Répartition
Briqueteur-maçon	32	-33 %	791	-33 %	823	-33 %	4 %
Calorifugeur	17	-60 %	29	-59 %	46	-59 %	0 %
Carreleur	73	-24 %	27	-31 %	100	-26 %	1 %
Charpentier-menuisier	655	-18 %	3 557	-21 %	4 212	-20 %	22 %
Chaudronnier	0		153	248 %	153	248 %	1 %
Cimentier-applicateur	167	-8 %	155	-24 %	322	-17 %	2 %
Couvreur	213	3 %	334	-31 %	547	-21 %	3 %
Électricien	4	-50 %	1 608	-13 %	1 612	-13 %	9 %
Ferblantier	108	-39 %	208	-28 %	316	-32 %	2 %
Ferrailleur	3	-70 %	176	-48 %	179	-49 %	1 %
Frigoriste	11	-45 %	180	-40 %	191	-40 %	1 %
Grutier	1		122	-37 %	123	-37 %	1 %
Mécanicien d'ascenseur	37	-53 %	39	-39 %	76	-46 %	0 %
Mécanicien de machines lourdes	0		8	-50 %	8	-50 %	0 %
Mécanicien en protection-incendie	6	-83 %	77	18 %	83	-18 %	0 %
Mécanicien industriel de chantier	1		175	230 %	176	232 %	1 %
Monteur-assembleur	60	-39 %	642	-6 %	702	-10 %	4 %
Monteur-mécanicien (vitrier)	106	-21 %	204	-5 %	310	-11 %	2 %
Opérateur d'équipement lourd	35	13 %	681	-12 %	716	-11 %	4 %
Opérateur de pelles	12	100 %	386	-24 %	398	-23 %	2 %
Peintre	324	13 %	338	6 %	662	9 %	4 %
Plâtrier	50	11 %	149	54 %	199	40 %	1 %
Poseur de revêtements souples	19	111 %	10	-9 %	29	45 %	0 %
Poseur de systèmes intérieurs	6	-77 %	77	-19 %	83	-31 %	0 %
Tuyauteur	7	-46 %	1 335	-9 %	1 342	-9 %	7 %
Titres occupationnels	2 757	71 %	2 616	-21 %	5 373	9 %	29 %
<b>Total</b>	<b>4 704</b>	<b>18 %</b>	<b>14 077</b>	<b>-18 %</b>	<b>18 781</b>	<b>-11 %</b>	<b>100 %</b>

Source : CCQ.

Les 4 212 participants du métier de charpentier-menuisier et les 5 373 participants des titres occupationnels représentent à eux seuls la moitié de la participation totale. Avec les électriciens et les tuyauteurs, c'est 67 % de la participation aux activités de perfectionnement qui est concentrée entre ces trois métiers et les titres occupationnels.

## Participation selon le certificat de compétence

Pour la troisième année, le nombre de participants ayant un certificat de compétence compagnon (7 501) dépasse celui des apprentis (5 977), représentant 40 % de la participation totale (tableau 18). Cependant, la baisse de participation des compagnons (-19 %) est comparable à celle des apprentis (-17 %). Pour leur part, les 5 145 détenteurs d'un certificat de compétence occupation affichent une hausse de 15 %. Au moment de la rédaction du rapport, 158 personnes n'avaient plus de certificat de compétence.

Contrairement aux exercices précédents, la majorité des participants en perfectionnement obligatoire détiennent un certificat de compétence occupation (61 %) alors que les compagnons représentent encore la majorité des participants en perfectionnement volontaire.

**Tableau 18 – Nombre de participants par type de perfectionnement selon le certificat de compétence**

Certificat de compétence	Perfectionnement obligatoire		Perfectionnement volontaire		Total	
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition
Apprenti	1 850	39 %	4 127	29 %	5 977	32 %
Compagnon			7 501	53 %	7 501	40 %
Occupation	2 852	61 %	2 293	16 %	5 145	27 %
Sans certificat	2	0 %	156	1 %	158	1 %
<b>Total</b>	<b>4 704</b>	<b>100 %</b>	<b>14 077</b>	<b>100 %</b>	<b>18 781</b>	<b>100 %</b>

Source : CCQ.

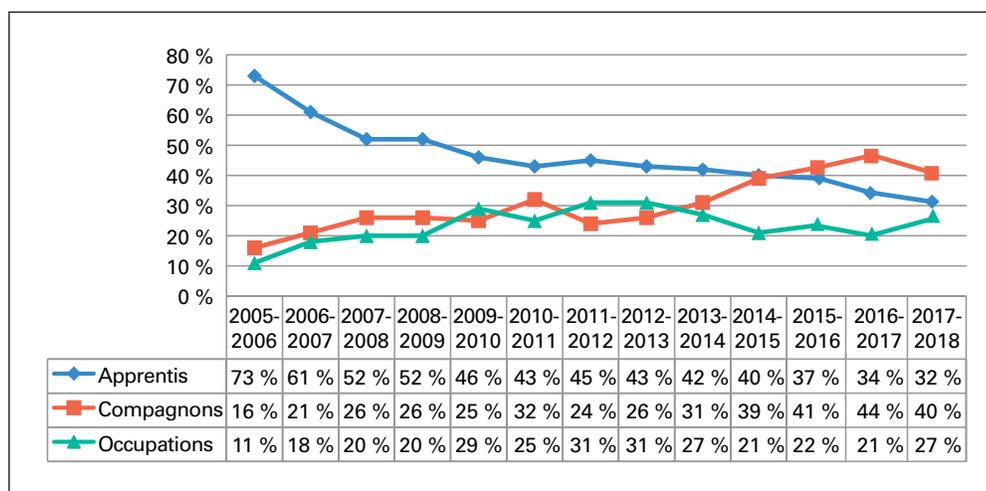
En 2005-2006, les titulaires d'un certificat de compétence apprenti composaient 73 % de la clientèle aux activités de perfectionnement. Depuis ce temps, cette proportion est constamment à la baisse (graphique 4). Les titulaires de certificat de compétence occupation représentaient, quant à eux, 11 % des participants. Après trois années de repli, ils sont à nouveau en hausse. En 2017-2018, ces populations ont constitué respectivement 32 % et 27 % de la clientèle en perfectionnement. Pendant cette période, les titulaires d'un certificat de compétence compagnon sont passés de 16 % à 40 %.

Au cours de cette période, la tendance à la hausse chez les titres occupationnels a sûrement été influencée par l'entrée en vigueur de l'obligation de formation chez les occupations non diplômées qui a coïncidé avec une augmentation des entrées de cette main-d'œuvre dans l'industrie.

Pour les apprentis, deux facteurs expliquent la tendance. Premièrement, l'arrivée de plus d'apprentis diplômés combinée au ralentissement des entrées de main-d'œuvre a réduit le nombre d'apprentis en obligation de formation qui accèdent à l'industrie de la construction. Deuxièmement, le statut d'apprenti est temporaire; le passage au statut de compagnon s'est donc fait pour plusieurs d'entre eux au cours des dernières années. Actuellement, les apprentis représentent 27 % de la main-d'œuvre totale alors que cette proportion était de 36 % en 2005. La proportion de compagnons est passée de 47 % à 58 % pendant cette période, alors que celle des titres occupationnels est demeurée sensiblement la même.

Par ailleurs, certaines activités se composent en majorité ou exclusivement de compagnons, par exemple les activités réalisées pour répondre aux besoins des entreprises, celles sur les modifications des codes (comme ce fut le cas en 2008-2009 pour le nouveau Code d'électricité et en 2014-2015 pour le nouveau Code de plomberie), les activités en gestion d'équipe et les activités de formation préparatoire pour surintendants de même que toutes les activités multi-métiers portant sur les nacelles et plateformes et les chariots.

**Graphique 4 – Évolution de la répartition des participants selon le certificat de compétence de 2005-2006 à 2017-2018**



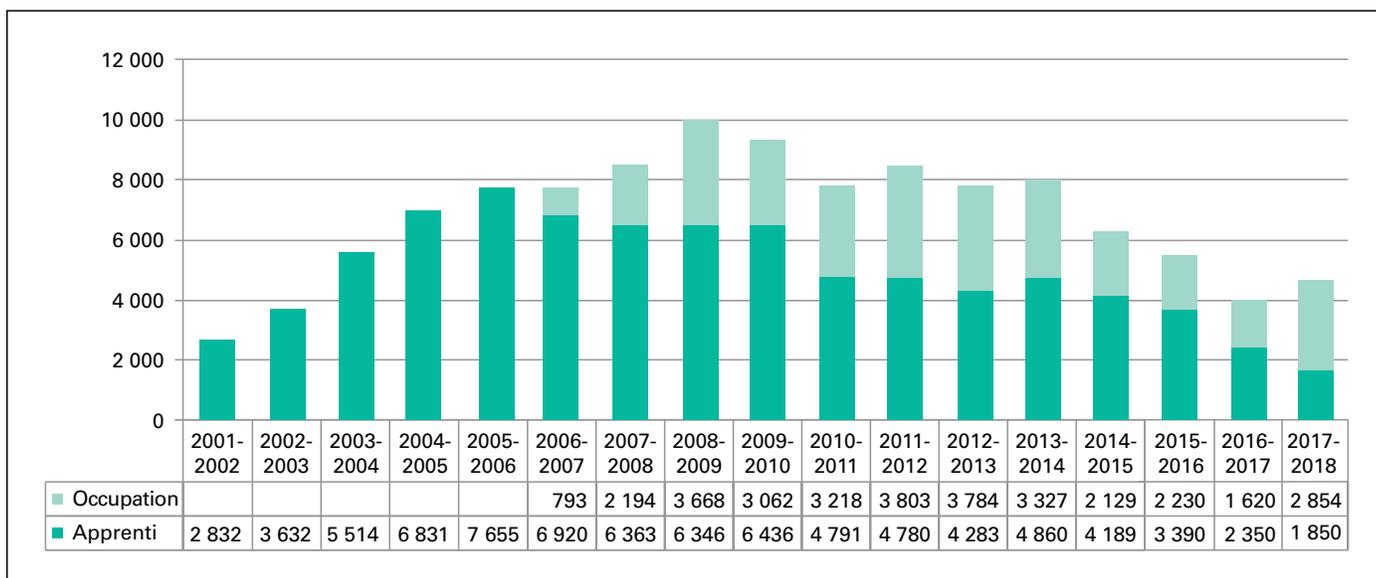
Source : CCQ.

## Clientèle en obligation de formation

Les personnes détentrices d'un certificat de compétence apprenti et occupation sans diplôme sont tenues de se former. Les modalités diffèrent pour chacune de ces catégories de clientèle. Cette population accède à l'industrie de la construction lors d'une pénurie de main-d'œuvre et est donc dépendante du niveau d'activité de l'industrie.

Il y avait une baisse constante de la participation de la clientèle en obligation de formation depuis 2008. L'exercice 2017-2018 stoppe cette tendance, affichant une hausse globale de 18 % par rapport à l'année précédente (graphique 5). L'augmentation provient principalement des titres occupationnels non diplômés, dont la participation est en hausse de 77 %, alors que la participation des apprentis non diplômés recule de 21 %. Le nombre d'apprentis non diplômés atteint son plus bas niveau depuis la mise en application de l'obligation de formation en 2001-2002. Pour les occupations, il faut reculer de quatre ans, pour avoir un nombre plus élevé de participants.

**Graphique 5 – Évolution des participants en obligation de formation selon le certificat de compétence de 2001-2002 à 2017-2018**



Source : CCQ.

Ayant accédé à l'industrie de la construction sans avoir réussi le programme d'études reconnu pour son métier, la personne apprentie non diplômée devra suivre annuellement des activités de formation obligatoire pour un total d'au moins 30 heures, afin d'assurer le renouvellement de son certificat de compétence. Cette obligation perdurera tant qu'elle n'aura pas terminé l'ensemble des périodes d'apprentissage de son métier ou qu'elle n'aura pas obtenu le diplôme reconnu de son métier. Le tableau 19 présente la répartition de cette clientèle dans les deux types d'activités qui répondent à leur obligation de formation.

**Tableau 19 – Nombre de groupes et de participants pour les apprentis en obligation de formation selon le type d'activité**

Type d'activité	Groupes		Participants	
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition
Modules d'un programme d'études	87	67 %	1 433	77 %
Activités de perfectionnement de la CCQ ou de l'APCHQ <sup>1</sup>	43	33 %	417	23 %
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>100 %</b>	<b>2 350</b>	<b>100 %</b>

<sup>1</sup> Seules certaines activités de perfectionnement sont admissibles pour le respect de l'obligation de formation. Source : CCQ.

Rappelons que depuis 2006-2007, pour satisfaire à leur obligation de formation, les titulaires d'un certificat de compétence occupation ayant intégré l'industrie dans le cadre d'une pénurie de main-d'œuvre doivent réussir le cours de 15 heures *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction* et réussir une ou des activités de perfectionnement offertes aux occupations, totalisant au minimum 45 heures. Cette obligation n'est pas récurrente. Elle ne s'applique que durant la première année de validité du certificat de compétence. La participation obtenue chez cette clientèle est de 1 080 participants au cours *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction*, ce qui représente une hausse significative de 132 % comparativement à l'an dernier, alors que 765 participants (-31 %) ont suivi d'autres activités de perfectionnement dédiées exclusivement aux occupations ou à tous les métiers et occupations. Les titulaires d'un certificat de compétence occupation en obligation de formation étaient présents dans 48 activités différentes, excluant l'activité *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction*.

De plus, au cours d'un même exercice, il est possible qu'une personne apprentie ou occupation satisfasse à son obligation de formation et qu'elle participe aussi à une autre activité de perfectionnement, auquel cas elle est incluse dans la catégorie « Perfectionnement volontaire ».

Le tableau 20 présente le taux de participation de la clientèle tenue de se perfectionner par rapport à la population initiale visée. Pour ce tableau, les éléments de comparaison sont les personnes différentes, qu'elles aient suivi plusieurs formations ou non, et non le nombre de participations. Le taux de participation est calculé à partir du nombre de personnes actives tenues de se perfectionner en septembre 2017, soit au début de l'exercice. Les taux de participation indiqués au tableau 21 ne sont donc pas parfaitement fidèles, entre autres parce que les personnes peuvent ne plus être soumises à leur obligation de formation durant l'année : certaines peuvent avoir complété leur apprentissage, d'autres n'ont peut-être pas d'heures travaillées pour assurer le renouvellement de leur certificat de compétence ou ont peut-être troqué leur certificat de compétence apprenti contre un certificat de compétence occupation, et vice-versa. Bref, une analyse détaillée du mouvement de main-d'œuvre pourrait changer quelque peu les résultats absolus. Cette mise en garde méthodologique faite, si l'on interprète les résultats de participation sur la population visée comme une tendance, nous avons là, assurément, un bon indicateur.

Le total de 7 020 personnes tenues de se perfectionner en 2017-2018 représente une hausse de 5 % comparativement à l'exercice précédent. Par rapport à cette clientèle visée, 37 % des personnes apprenties et 90 % des titres occupationnels ont participé à une activité de perfectionnement. Comme toujours, les apprentis charpentiers-menuisiers se

démarquent par leur nombre, représentant 30 % de toutes les personnes apprenties tenues de se perfectionner qui ont suivi une activité de perfectionnement.

**Tableau 20 – Taux de participation  
des personnes tenues de se perfectionner**

Métier ou occupation prioritaire	Personnes tenues de se perfectionner présentes aux activités	Personnes tenues de se perfectionner	Taux de participation
Briqueteur-maçon	29	75	39 %
Calorifugeur	17	66	26 %
Carreleur	71	257	28 %
Charpentier-menuisier	514	1 106	46 %
Chaudronnier	0	0	
Cimentier-applicateur	151	366	41 %
Couvreur	190	605	31 %
Électricien	4	28	14 %
Ferblantier	103	235	44 %
Ferrailleur	3	20	15 %
Frigoriste	11	41	27 %
Grutier	1	1	100 %
Mécanicien d'ascenseur	34	113	30 %
Mécanicien de machines lourdes	0	5	0 %
Mécanicien en protection-incendie	6	85	7 %
Mécanicien industriel de chantier	1	4	25 %
Monteur-assembleur	55	119	46 %
Monteur-mécanicien (vitrier)	103	335	31 %
Opérateur d'équipement lourd	30	55	55 %
Opérateur de pelles	11	24	46 %
Peintre	299	712	42 %
Plâtrier	49	248	20 %
Poseur de revêtements souples	19	63	30 %
Poseur de systèmes intérieurs	6	49	12 %
Tuyauteur	7	28	25 %
<i>Sous-total – Apprentis</i>	<b>1 714</b>	<b>4 640</b>	<b>37 %</b>
<i>Sous-total – Titres occupationnels</i>	<b>2 136</b>	<b>2 380</b>	<b>90 %</b>
<b>Total</b>	<b>3 850</b>	<b>7 020</b>	<b>55 %</b>

Source : CCQ.

Le taux de participation global est légèrement plus élevé qu'au précédent exercice. En 2017-2018, 55 % de la clientèle a effectivement suivi une formation, tandis que l'an dernier, ce taux était de 50 %. Quelques métiers ont cependant des taux de participation relativement faibles, dont les mécaniciens de machines lourdes (0 %), les mécaniciens en protection-incendie (7 %), les poseurs de systèmes intérieurs (12 %) les électriciens (14 %) et les ferrailleurs (15 %). Pour sa part, le taux pour les titres occupationnels augmente de 77 % à 90 % cette année.

## Participation selon la région de formation des participants

Comme le montre le tableau 21, la hausse de 23 % de la participation au perfectionnement obligatoire dans la région de formation du grand Montréal explique à elle seule la croissance totale de ce type de perfectionnement, mais compte tenu de leur taille, les croissances sont aussi importantes dans les régions du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie (+38 %), de Québec (+18 %), de l’Estrie (+55 %) et sur la Côte-Nord (+163 %). En dépit de ces hausses, la diminution généralisée en perfectionnement volontaire fait en sorte que la participation totale recule dans toutes les régions. Les plus faibles baisses sont dans les régions du grand Montréal (-4 %), du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie (-11 %), de Québec (-12 %) et de la Côte-Nord (-16 %).

Plus de la moitié des travailleurs (55 %) se forment dans la région du grand Montréal<sup>2</sup>.

**Tableau 21 – Nombre de participants par type de formation selon la région de formation**

Région de formation	Perfectionnement obligatoire			Perfectionnement volontaire			Total		
	Nombre	Répartition	Variation annuelle	Nombre	Répartition	Variation annuelle	Nombre	Répartition	Variation annuelle
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	18	0,4 %	38 %	1 006	7,1 %	-11 %	1 024	5,5 %	-11 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	35	0,7 %	-36 %	506	3,6 %	-30 %	541	2,9 %	-30 %
Québec	494	10,5 %	18 %	4 415	31,4 %	-14 %	4 909	26,1 %	-12 %
Mauricie–Bois-Francs	85	1,8 %	-18 %	993	7,1 %	-30 %	1 078	5,7 %	-29 %
Estrie	82	1,7 %	55 %	221	1,6 %	-48 %	303	1,6 %	-37 %
Grand Montréal	3 841	81,7 %	23 %	6 573	46,7 %	-15 %	10 414	55,4 %	-4 %
Outaouais	128	2,7 %	-34 %	136	1,0 %	-37 %	264	1,4 %	-35 %
Abitibi-Témiscamingue	0	0,0 %	-100 %	138	1,0 %	-36 %	138	0,7 %	-38 %
Côte-Nord	21	0,4 %	163 %	83	0,6 %	-28 %	104	0,6 %	-16 %
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>4 704</b>	<b>100,0 %</b>	<b>18 %</b>	<b>14 077</b>	<b>100,0 %</b>	<b>-18 %</b>	<b>18 781</b>	<b>100,0 %</b>	<b>-11 %</b>

<sup>1</sup> Inclut les participants dont la région de formation est à l’extérieur du Québec. Source : CCQ.

Même si tout est mis en œuvre pour réaliser des activités de perfectionnement près du lieu de domicile de la clientèle, l’ensemble des conditions techniques et matérielles peut ne pas être systématiquement rempli : l’équipement, l’infrastructure ou les ressources humaines nécessaires pour l’enseignement manquent dans la région, ou encore la clientèle régionale n’est pas en nombre suffisant pour démarrer une activité de perfectionnement. Les incitatifs accordés par le FFSIC réduisent ces difficultés d’accès à la formation en accordant des frais de déplacement ou d’hébergement aux personnes qui se rendent dans une autre région pour suivre un cours.

Ainsi, il y a plus de gens issus d’une région de domicile donnée qui se perfectionnent que de personnes formées dans cette même région. Globalement, 48 % des participants se sont formés dans leur région de domicile, et si l’on considère les sous-régions de Montréal comme une seule région, ce pourcentage grimpe à 68 % (tableau 22). Si les participants des grands centres urbains se forment essentiellement dans leur région de domicile, il en va autrement des personnes vivant dans les régions plus éloignées.

<sup>2</sup> La région du grand Montréal de la CCQ comprend l’île de Montréal, Laval, Lanaudière, les Laurentides et la Montérégie.

Par exemple, seulement 17 % des participants de la Côte-Nord se sont formés dans leur région de domicile. Ils sont 506 participants sur le total de 607 personnes participantes qui se sont formés à l'extérieur de leur région de domicile. Les participants de l'Estrie sont dans la même situation, avec 19 % des participants formés dans leur région. Pour les autres régions éloignées, le pourcentage de participants formés dans leur région de domicile varie entre 32 et 48 %.

À l'inverse, dans les grands centres urbains, les participants de la région de Québec se sont formés à 79 % dans leur région et ceux de la région de Montréal à 75 % dans leur région. Encore une fois, si l'on considère le grand Montréal comme une seule région, 93 % des participants se sont formés dans leur région.

Les régions de formation de Québec et Montréal accueillent la majorité des participants de l'extérieur, car elles possèdent les dispositifs de formation et les parcs d'équipement les plus diversifiés et les plus nombreux. Ainsi, 57 % des participants ont été formés dans ces deux régions, alors que seulement 27 % des participants y sont domiciliés.

**Tableau 22 – Nombre de participants par région de domicile selon la région de formation**

Région de formation	Région de domicile											Total région de formation <sup>1</sup>	Part des participants domiciliés dans la région	Répartition selon la région de formation
	10	20	30	40	50	60	64	69	70	80	93			
10 – Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	920	7	48	9	4	2	11	10		1	12	1 024	90 %	5,5 %
20 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	12	314	26	4	5	6	10	11	2		151	541	58 %	2,9 %
30 – Québec	765	459	2 544	352	151	47	108	163	20	14	283	4 909	52 %	26,1 %
40 – Mauricie–Bois-Francs	47	23	132	534	174	9	49	97	1	3	7	1 078	50 %	5,7 %
50 – Estrie			7	12	230	2	35	13	3			303	76 %	1,6 %
60 – Montréal	172	79	294	291	290	1 377	1 184	1 796	115	99	36	5 742	24 %	30,6 %
64 – Montérégie	47	76	131	206	330	250	1 356	357	50	43	14	2 863	47 %	15,2 %
69 – Laval-Laurentides-Lanaudière	20	23	49	58	40	142	153	1 226	65	30	3	1 809	68 %	9,6 %
70 – Outaouais			1				1		238	22		264	90 %	1,4 %
80 – Abitibi-Témiscamingue									1	137		138	99 %	0,7 %
93 – Côte-Nord			2							1	101	104	97 %	0,6 %
<b>Total – région de domicile<sup>2</sup></b>	<b>1 983</b>	<b>981</b>	<b>3 234</b>	<b>1 466</b>	<b>1 224</b>	<b>1 835</b>	<b>2 907</b>	<b>3 673</b>	<b>501</b>	<b>350</b>	<b>607</b>	<b>18 781</b>	<b>48 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Part formée dans la région de domicile</b>	<b>46 %</b>	<b>32 %</b>	<b>79 %</b>	<b>36 %</b>	<b>19 %</b>	<b>75 %</b>	<b>47 %</b>	<b>33 %</b>	<b>48 %</b>	<b>39 %</b>	<b>17 %</b>	<b>48 %</b>		
Répartition selon la région de domicile	10,6 %	5,2 %	17,2 %	7,8 %	6,5 %	9,8 %	15,5 %	19,6 %	2,7 %	1,9 %	3,2 %	100,0 %		

<sup>1</sup> Inclut les participants pour lesquels aucune région de domicile n'est identifiée.

<sup>2</sup> Inclut les participants dont la région de formation est à l'extérieur du Québec.

Source : CCQ.

## Résultats de la participation aux activités de perfectionnement

La majorité des participants à une activité de perfectionnement ou à un module d'un programme d'études doivent subir une évaluation finale attestant la réussite du cours. Cependant, la personne présente durant moins de 50 % de la durée du cours est réputée l'avoir « abandonné », à moins qu'elle ne participe à l'examen final. Si elle se présente à cet examen, le résultat obtenu prévaudra, soit « Réussite » ou « Échec », indistinctement de sa présence en classe.

Rappelons qu'une activité de formation, telle qu'un programme d'études, peut contenir un ou plusieurs modules. Une personne peut donc avoir réussi une partie du programme et en avoir échoué une autre. C'est pourquoi il y a une catégorie « A réussi au moins un module ». Quoique ce soit plus rare, il est aussi possible qu'une personne réussisse le premier module, échoue le deuxième et abandonne le troisième, etc. Ces résultats variés pour une même activité de formation ne peuvent alors être associés à aucun résultat en particulier.

Au moment de la rédaction de ce bilan, la CCQ avait reçu la presque totalité des résultats, il en manquait seulement 43 sur les 18 781 participations. Le tableau 23 présente donc les résultats obtenus en 2017-2018. Les résultats sont analogues, en termes relatifs, à ceux des années précédentes. Le taux de réussite y est très élevé (94 %), et il y a eu très peu d'abandons (2,4 %).

**Tableau 23 – Nombre de participants par catégorie de formation selon le résultat de la participation aux activités de perfectionnement**

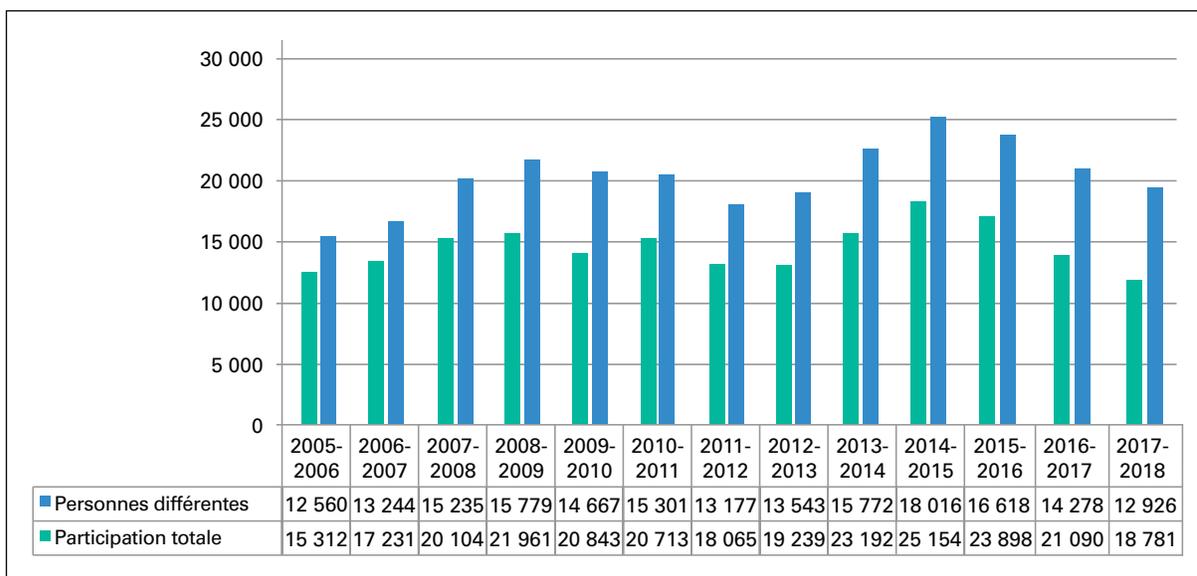
Résultat	Perfectionnement obligatoire	Perfectionnement volontaire	Formation aux entreprises	Total	Répartition
A réussi au moins un module	9	38	0	<b>47</b>	0,3 %
A réussi tous les modules	4 517	10 681	2 437	<b>17 635</b>	93,9 %
A abandonné tous les modules	69	368	8	<b>445</b>	2,4 %
A échoué tous les modules	100	426	54	<b>580</b>	3,1 %
Ne s'est pas présenté à tous les modules	2	20	5	<b>27</b>	0,1 %
Résultats variés	0	4	0	<b>4</b>	0,0 %
Résultat inconnu	7	12	24	<b>43</b>	0,2 %
<b>Total</b>	<b>4 704</b>	<b>11 549</b>	<b>2 528</b>	<b>18 781</b>	<b>100,0 %</b>
Taux de réussite	96 %	93 %	96 %	94 %	

Source : CCQ.

## Caractéristique des personnes différentes

Bien que 18 781 participations aient été dénombrées, il y a plusieurs personnes qui, durant l'année, peuvent avoir suivi 2, 3, voire 12 activités de formation (participations multiples). Parmi les 18 781 participations, 12 926 personnes différentes ont suivi au moins une formation (graphique 6). La diminution de 1 352 personnes représente une baisse de 9 % par rapport à l'exercice précédent ; celui-ci avait toutefois affiché un recul de 14 %.

**Graphique 6 – Évolution du nombre de personnes différentes et de la participation totale de 2005-2006 à 2017-2018**



Source : CCQ.

## Participations multiples

Il est permis à la main-d'œuvre de suivre plusieurs activités de perfectionnement durant l'année scolaire. Deux contraintes lui sont imposées : sauf exception, elle ne peut pas suivre une activité de perfectionnement à laquelle elle a déjà participé et, depuis 2011, elle ne peut s'inscrire à plus de trois activités différentes à la fois. Toutefois, dès qu'une activité est convoquée, elle peut s'inscrire à une autre activité de façon à maintenir trois inscriptions actives pour des formations à venir.

Ainsi, 3 573 personnes ont suivi plus d'une formation en 2017-2018 (tableau 24), une diminution de 13 % comparative-ment à l'an dernier. En dépit de cette baisse en nombre, la proportion de personnes ayant suivi plus d'une activité de formation (28 %) est toutefois demeurée similaire.

**Tableau 24 – Nombre de personnes différentes par certificat de compétence selon le nombre d'activités de perfectionnement suivies**

Certificat de compétence	Nombre d'activités suivies					Total	Répartition	Participations multiples	Part des participations multiples
	1	2	3	4	5 et plus				
Apprenti	3 409	699	197	63	56	4 424	34 %	1 015	23 %
Compagnon	3 188	1 005	306	148	131	4 778	37 %	1 590	33 %
Occupation	2 653	599	209	75	61	3 597	28 %	944	26 %
Sans certificat	103	18	5	1	0	127	1 %	24	19 %
<b>Total</b>	<b>9 353</b>	<b>2 321</b>	<b>717</b>	<b>287</b>	<b>248</b>	<b>12 926</b>	<b>100 %</b>	<b>3 573</b>	<b>28 %</b>
Répartition	72,4 %	18,0 %	5,5 %	2,2 %	1,9 %	100,0 %			

Source : CCQ.

Les personnes qui détiennent un certificat de compétence compagnon ou occupation sont plus susceptibles que les apprentis de participer à plus d'une activité. Ainsi, 1 590 compagnons (33 % des compagnons), 1 015 apprentis (23 % des apprentis) et 944 occupations (26 % des occupations) ont participé à plusieurs activités. Il faut noter que les nouveaux titulaires de certificat de compétence occupation non diplômés doivent suivre au moins deux formations, pour satisfaire à leur obligation de formation. Le plus grand nombre de participations multiples chez les compagnons explique aussi que leur participation totale soit plus importante que celle des apprentis.

Les participants des métiers de poseur de revêtements souples (53 %), de mécanicien industriel de chantier (42 %), de chaudronnier (36 %) et de charpentier-menuisier (36 %) ont été plus nombreux à participer à plusieurs activités (tableau 26), alors que ceux des métiers de calorifugeur (10 %) et de carreleur (5 %) ont été moins nombreux à le faire.

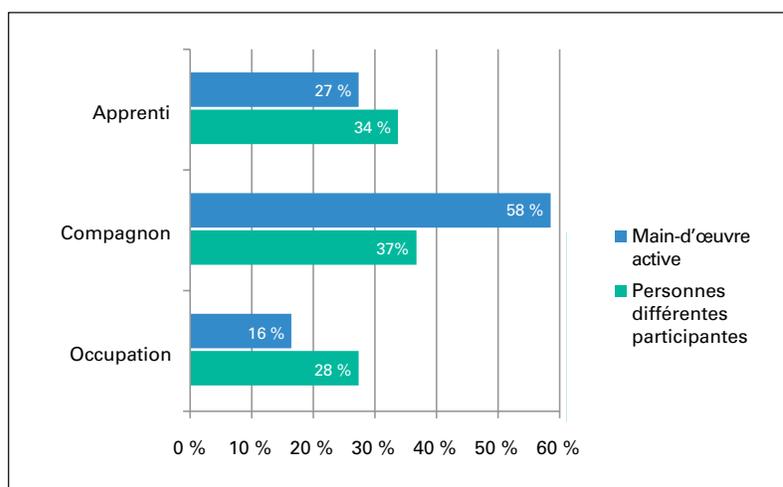
### Caractéristiques démographiques des personnes différentes

Les données par personne différente permettent de faire un portrait de la clientèle participante selon différentes caractéristiques, telles que le certificat de compétence, le métier, le sexe, l'âge, etc., et de le comparer avec celui de la main-d'œuvre active de l'industrie de la construction, c'est-à-dire les personnes détenant un certificat de compétence qui ont travaillé au moins une heure au cours de l'année.

Étant donné que la main-d'œuvre active a été de 157 086 en 2017, c'est donc 8 % de l'ensemble de la main-d'œuvre qui a participé à au moins une activité de formation.

Comme l'illustre le graphique 7, la répartition par certificat de compétence des personnes qui ont participé aux activités de perfectionnement est différente de celle de la main-d'œuvre active. Les apprentis et les titres occupationnels participent aux activités de formation dans des proportions plus élevées que celles qu'ils ont par rapport à l'ensemble de la main-d'œuvre. Cette surreprésentation des apprentis et des occupations n'est pas étonnante, compte tenu de l'obligation de formation des personnes non diplômées. Il en découle que le taux de participation de la main-d'œuvre active à au moins une activité de perfectionnement est de 11 % pour les apprentis, de 5 % pour les compagnons et de 15 % pour les occupations.

**Graphique 7 – Répartition des personnes différentes participantes et de la main-d'œuvre active selon le certificat de compétence**



Source : CCQ.

Différents facteurs peuvent influencer la participation par métier et titre occupationnel, tels que la présence plus ou moins grande d'apprentis ou de compagnons dans le métier, de non-diplômés tenus de se perfectionner, ou le nombre d'activités de perfectionnement offertes dans les métiers ou occupations. En 2017-2018, le taux de participation aux activités de perfectionnement de la main-d'œuvre est plus élevé pour les métiers de monteur-assembleur (17 %), de chaudronnier (14 %) et pour les titres occupationnels (15 %) (tableau 25). À l'inverse, le taux de participation des mécaniciens de machines lourdes (2 %) est le plus faible, suivi des poseurs de systèmes intérieurs (3 %) et des calorifugeurs, des carreleurs, des frigoristes et des opérateurs de pelles, qui ont un taux de participation de 4 %.

**Tableau 25 – Nombre de personnes différentes selon le nombre d'activités suivies par métier ou occupation prioritaire, et comparaison avec la main-d'œuvre active**

Métier ou occupation	Nombre d'activités suivies					Total	Part de la participation multiple	Taux de participation de la main-d'œuvre active
	1	2	3	4	5 et plus			
Briqueteur-maçon	370	101	36	21	11	539	31 %	11 %
Calorifugeur	36	3		1		40	10 %	4 %
Carreleur	89	4	1			94	5 %	4 %
Charpentier-menuisier	1 603	540	176	92	102	2 513	36 %	6 %
Chaudronnier	64	23	9	4		100	36 %	14 %
Cimentier-applicateur	222	44	4			270	18 %	9 %
Couvreur	392	58	10	1	1	462	15 %	8 %
Électricien	730	212	71	28	22	1 063	31 %	6 %
Ferblantier	206	38	6	1	2	253	19 %	6 %
Ferrailleur	76	19	13	4	2	114	33 %	8 %
Frigoriste	108	35	3	1		147	27 %	4 %
Grutier	84	15	3		1	103	18 %	6 %
Mécanicien d'ascenseur	52	6	1	1	1	61	15 %	5 %
Mécanicien de machines lourdes	4	2				6	33 %	2 %
Mécanicien en protection-incendie	61	6	2	1	1	71	14 %	6 %
Mécanicien industriel de chantier	64	34	13			111	42 %	11 %
Monteur-assembleur	416	88	25	7		536	22 %	17 %
Monteur-mécanicien (vitrier)	240	30	2	1	2	275	13 %	11 %
Opérateur d'équipement lourd	367	104	31	12		514	29 %	9 %
Opérateur de pelles	221	55	15	3		294	25 %	4 %
Peintre	483	69	11	2	1	566	15 %	10 %
Plâtrier	142	27	1			170	16 %	5 %
Poseur de revêtements souples	29				33	62	53 %	5 %
Poseur de systèmes intérieurs	58	6		2		66	12 %	3 %
Tuyauteur	515	176	67	21		779	34 %	8 %
Titres occupationnels	2 721	626	217	84	69	3 717	27 %	15 %
<b>Total</b>	<b>9 353</b>	<b>2 321</b>	<b>717</b>	<b>287</b>	<b>248</b>	<b>12 926</b>	<b>28 %</b>	<b>8 %</b>

Les caractéristiques démographiques des personnes différentes participantes changent peu, d'une année à l'autre. La répartition des personnes en fonction du sexe, de l'âge ou de la langue est relativement constante. C'est encore le cas, cette année.

## Le genre et la langue de correspondance

Parmi les 12 926 personnes différentes, 529 sont des femmes et 12 397 sont des hommes (tableau 26). Pour les activités de perfectionnement, la part des femmes s'élève à 4,1 %, alors que leur représentativité dans la main-d'œuvre active est de 1,9 %. Rappelons qu'en décembre 2016, un changement réglementaire a été mis en place, permettant à une femme non diplômée d'obtenir un certificat de compétence apprenti ou occupation si l'état du bassin de main-d'œuvre était à 30 % et moins. Cela s'est traduit par une augmentation de 54 % des femmes en obligation de formation. Il demeure que, tout comme par les années passées, les femmes se perfectionnent proportionnellement plus que les hommes, et ce, quel que soit leur statut ou qu'elles détiennent ou non un diplôme.

**Tableau 26 – Nombre de personnes différentes selon la langue de correspondance et le sexe**

Langue de correspondance	Sexe		Total	Répartition
	Femmes	Hommes		
Anglais	9	285	294	2,3 %
Français <sup>1</sup>	520	12 112	12 632	97,7 %
<b>Total</b>	<b>529</b>	<b>12 397</b>	<b>12 926</b>	<b>100,0 %</b>
Répartition	4,1 %	95,9 %	100,0 %	

<sup>1</sup> À des fins de simplification, la langue française inclut la catégorie « Indéterminée ».  
Source : CCQ.

Quant à la répartition linguistique, la langue de correspondance est l'anglais pour 2,3 % des personnes différentes participantes.

Avec 7 activités différentes réalisées, soit 5 de moins que l'an dernier, la participation aux activités en anglais a diminué de 12 %, pour atteindre 111 participants en 2017-2018 (tableau 27). Pour cette population, 13 groupes ont été réalisés sur les 20 groupes planifiés.

**Tableau 27 – Nombre de groupes et de participants aux activités offertes en anglais**

Contexte	Activités de perfectionnement	Nombre de groupes		Participants
		Réalisés	Annulés	
<b>Cours de connaissance générale de l'industrie de la construction</b>	<i>Construction Industry Organizations</i>	2		25
<b>Modules d'un programme d'études</b>	<i>Columns, Beams and Slabs</i>		1	
	<i>Installing Control Units</i>		1	
	<i>Matching and Reproducing Colours</i>	1		10
	<i>Thick-Set Tiling Method</i>	1		9
<b>Perfectionnement volontaire</b>	<i>Boom Lift and Scissor Lift</i>	3	1	24
	<i>Building Plans and Specifications</i>	1		7
	<i>Review of Theoretical Concepts Carpenter-joiner</i>		1	
	<i>Road and Infrastructure Plans and Specifications</i>	1	1	9
	<i>Telescopic Forklift</i>	4	1	27
<b>Total</b>		<b>13</b>	<b>7</b>	<b>111</b>

Source : CCQ.

Il est à noter que parmi les 111 participants à ces groupes, 98 avaient l'anglais comme langue de correspondance. Ces participants anglophones se traduisent en 70 personnes différentes, c'est donc dire que les 224 autres anglophones (76 %) étaient inscrits aux activités de formation offertes en français.

## Le groupe d'âge

Pour 2017-2018, l'âge moyen des personnes différentes est de 37,2 ans (tableau 28), ce qui correspond à l'âge moyen observé l'an passé. En comparaison, l'âge moyen de l'ensemble de la main-d'œuvre active est de 39,4 ans. La personne la plus jeune avait 17 ans, et 25 personnes avaient 70 ans et plus.

La majorité des personnes (63 %) se retrouvent dans la fourchette de 25 à 44 ans, alors que les personnes des autres tranches d'âge se forment proportionnellement moins. Pour toutes les tranches d'âge où elles sont présentes, les femmes se perfectionnent proportionnellement plus que les hommes.

**Tableau 28 – Nombre de personnes différentes selon le sexe et le groupe d'âge**

Groupe d'âge	Femmes		Hommes		Total			Répartition de la main-d'œuvre active en 2017
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	Variation annuelle	
Moins de 25 ans	66	12,5 %	1 315	10,6 %	1 381	10,7 %	-1,1 %	12,1 %
25-34 ans	208	39,3 %	4 666	37,6 %	4 874	37,7 %	-11,6 %	30,3 %
35-44 ans	121	22,9 %	3 188	25,7 %	3 309	25,6 %	-9,0 %	22,6 %
45-54 ans	99	18,7 %	1 981	16,0 %	2 080	16,1 %	-12,1 %	19,3 %
55-64 ans	35	6,6 %	1 157	9,3 %	1 192	9,2 %	-7,0 %	13,3 %
65 ans et plus	0	0,0 %	90	0,7 %	90	0,7 %	1,1 %	2,4 %
<b>Total</b>	<b>529</b>	<b>100 %</b>	<b>12 397</b>	<b>100 %</b>	<b>12 926</b>	<b>100 %</b>	<b>-9,5 %</b>	<b>100,0 %</b>
Âge moyen	36,1		37,3		37,2			39,4

Source : CCQ.

Il n'y a pas de changement de tendance pour les métiers ou titres occupationnels. Les personnes qui se perfectionnent sont plus jeunes, en moyenne, que la main-d'œuvre active de leur métier ou occupation. Les seules exceptions se trouvent chez les ferrailleurs et les mécaniciens de machines lourdes, où les participants sont plus âgés.

## Le secteur de travail

La représentativité des participants par secteur de travail est relativement similaire à celle rencontrée chez l'ensemble de la main-d'œuvre. Ainsi, la majorité des participants proviennent du secteur institutionnel et commercial. Il y a toutefois une représentativité un peu plus élevée du secteur du génie civil et de la voirie, et un peu plus faible du secteur résidentiel (tableau 29).

**Tableau 29 – Nombre de personnes différentes par catégorie de formation selon le secteur prioritaire de travail**

Secteur prioritaire	Perfectionnement obligatoire	Perfectionnement volontaire	Formation aux entreprises	Total	Répartition des participants	Répartition de la main-d'œuvre active en 2017
Génie civil et voirie	956	1 918	540	<b>3 414</b>	26 %	18 %
Industriel	160	731	76	<b>967</b>	7 %	7 %
Institutionnel et commercial	1 878	3 206	1 183	<b>6 267</b>	48 %	50 %
Résidentiel	787	1 062	132	<b>1 981</b>	15 %	25 %
Indéterminé	71	204	22	<b>297</b>	2 %	0 %
<b>Total</b>	<b>3 852</b>	<b>7 121</b>	<b>1 953</b>	<b>12 926</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Source : CCQ.

## 5 Participation aux activités de formation aux entreprises

Un service exclusif est offert aux entreprises afin de répondre à leurs demandes spécifiques de formation. Au cours de l'exercice, 367 demandes de formation ont été faites par les entreprises, en baisse de 21 % par rapport à l'exercice précédent. Ces demandes provenaient de 172 entreprises ou regroupements d'entreprises différentes, et visaient initialement 3 013 travailleurs. Ces demandes ont mené à la réalisation de 331 groupes, une diminution de 29 % comparativement à l'an dernier (tableau 30). Il y a eu 2 521 participants aux activités de perfectionnement spécifiquement dédiées à la main-d'œuvre des entreprises, cette année, correspondant à une baisse de 28 %.

### Selon la région

Pour cette catégorie de formation, les variations annuelles par région du nombre de groupes et du nombre de participants sont fortes à cause de sa dépendance aux demandes ponctuelles d'entreprises qui sont souvent liées à un chantier ou à un contrat donné. Pour l'exercice 2017-2018, des baisses du nombre de groupes et de participants sont enregistrées dans toutes les régions, alors que l'an dernier seulement trois régions avaient inscrit des baisses (tableau 30). Le Bas-Saint-Laurent–Gaspésie (-9 %) et Québec (-4 %) affichent les plus faibles diminutions de la participation. Les baisses de participation sont plus intenses dans les régions de l'Outaouais (-78 %) de la Mauricie–Bois-Francs (-74 %), de l'Estrie (-64 %) et de la Côte-Nord (-45 %). Les autres régions enregistrent des baisses de moins de 30 %.

Tout comme l'an dernier, la plus grande partie (50 %) des participants sont dans la région du grand Montréal et dans celle de Québec (35 %).

**Tableau 30 – Nombre de groupes réalisés et de participants à des activités de perfectionnement de formation aux entreprises selon la région**

Région	Groupes			Participants		
	Nombre	Répartition	Variation annuelle	Nombre	Répartition	Variation annuelle
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	10	3,0 %	-38 %	78	3,1 %	-9 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4	1,2 %	-43 %	28	1,1 %	-22 %
Québec	101	30,5 %	-14 %	876	34,7 %	-4 %
Mauricie–Bois-Francs	11	3,3 %	-69 %	73	2,9 %	-74 %
Estrie	10	3,0 %	-60 %	70	2,8 %	-64 %
Grand Montréal	173	52,3 %	-22 %	1 255	49,8 %	-27 %
Outaouais	5	1,5 %	-69 %	26	1,0 %	-78 %
Abitibi-Témiscamingue	12	3,6 %	-25 %	92	3,6 %	-21 %
Côte-Nord	4	1,2 %	-20 %	17	0,7 %	-45 %
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>331</b>	<b>100,0 %</b>	<b>-29 %</b>	<b>2 521</b>	<b>100,0 %</b>	<b>-28 %</b>

<sup>1</sup> Inclut les participants dont la région de formation est à l'extérieur du Québec. Source : CCQ.

## Selon les métiers et titres occupationnels des participants

En 2017-2018, la formation aux entreprises a couvert tous les métiers, à l'exception des calorifugeurs et des chaudronniers, comme l'illustre le tableau 31. Les plus importants sont le métier de charpentier-menuisier avec 23 % des participants, les tuyauteurs (10 %) et les électriciens (8 %). Pour leur part, les titres occupationnels représentent 20 % des participants et affichent une diminution de 26 % en 2017-2018 comparativement à l'exercice précédent.

Encore ici, la majorité des fortes variations annuelles découlent d'une distorsion générée par le petit nombre de participants. Les hausses plus parlantes sont celles des métiers de peintre, de plâtrier, de monteur-assembleur et de moteur-mécanicien (vitrier). Les activités de nacelles et plateformes et de chariots expliquent leur croissance de participation. Ces mêmes activités sont la principale cause des baisses de participation chez les métiers de charpentier-menuisier, d'électricien, de frigoriste et de tuyauteur et chez les titres occupationnels. Par contre, soulignons la baisse chez les couvreurs, alors que des activités portant sur différentes membranes avaient alimenté leur participation l'an dernier.

La majorité des participants aux activités réalisées pour les entreprises sont des compagnons (52 %).

**Tableau 31 – Nombre de participants aux activités de perfectionnement de formation aux entreprises selon le métier ou l'occupation prioritaire**

Métier ou occupation	Nombre de participants	Variation annuelle
Briqueteur-maçon	123	-24 %
Calorifugeur	0	-100 %
Carreleur	1	0 %
Charpentier-menuisier	570	-25 %
Chaudronnier	0	-100 %
Cimentier-applicateur	46	130 %
Couvreur	109	-59 %
Électricien	193	-49 %
Ferblantier	44	-29 %
Ferrailleur	19	-39 %
Frigoriste	61	-65 %
Grutier	29	-15 %
Mécanicien d'ascenseur	10	-58 %
Mécanicien de machines lourdes	3	-63 %
Mécanicien en protection-incendie	13	225 %
Mécanicien industriel de chantier	17	1 600 %
Monteur-assembleur	75	150 %
Monteur-mécanicien (vitrier)	44	300 %
Opérateur d'équipement lourd	136	-41 %
Opérateur de pelles	36	-54 %
Peintre	82	173 %
Plâtrier	94	236 %
Poseur de revêtements souples	6	500 %
Poseur de systèmes intérieurs	33	32 %
Tuyauteur	261	-37 %
Titres occupationnels	516	-26 %
<b>Total</b>	<b>2 521</b>	<b>-28 %</b>

Source : CCQ.

## Selon l'activité de perfectionnement

Une moins grande diversité d'activités a été organisée, en 2017-2018. Il y a eu 82 activités différentes, comparativement à 127 à l'exercice précédent. Le tableau 32 présente les activités de perfectionnement qui ont connu les participations les plus importantes.

**Tableau 32 – Les 10 activités les plus populaires de la formation aux entreprises**

Titre de l'activité	Nombre de participants
<i>Nacelle aérienne et plateforme élévatrice</i>	447
<i>Nacelle aérienne et plateforme élévatrice (formation en ligne)</i>	247
<i>Nacelle aérienne et plateforme élévatrice (volet pratique)</i>	244
<i>Chariot élévateur télescopique</i>	186
<i>Chariot élévateur télescopique (formation en ligne)</i>	118
<i>Chariot élévateur télescopique (volet pratique)</i>	117
<i>Préparation du site pour l'installation d'un réseau gazier</i>	58
<i>Membranes de bitume modifié SBS sur toiture de grande dimension</i>	48
<i>Chariot élévateur vertical</i>	44
<i>Nacelle, plateforme élévatrice et chariot élévateur télescopique</i>	43

Source : CCQ.

Les activités de perfectionnement aux entreprises sont organisées pour un ou deux groupes seulement, avec un nombre limité de participants. Hormis, les activités *Préparation du site pour l'installation d'un réseau gazier* et *Membranes de bitume modifié SBS sur toiture de grande dimension*, il est donc normal de retrouver à la tête du classement des formations génériques comme celles sur les nacelles et plateformes et les chariots. Cependant, une baisse de 23 % de la participation a été enregistrée pour les activités portant sur les nacelles et plateformes, alors que celles portant sur les chariots affichent une légère hausse de 3 %. Les autres types d'activités, répondant à des besoins plus spécifiques de l'entreprise, inscrivent une baisse importante de 40 %.

## 6 Conclusion

L'exercice 2017-2018 se termine donc pour une troisième année consécutive avec une diminution de la participation aux activités de perfectionnement. La baisse de 11 % amène la participation globale à un niveau de 18 781 participants. À la différence des exercices précédents, le recul de la participation provient essentiellement du perfectionnement volontaire. Un recul de la participation est noté dans certaines activités offertes à un ensemble de métiers ou d'occupations, telles que celles liées aux nacelles et plateformes et aux chariots ainsi que celles liées au soudage. On remarque également des baisses importantes de la participation aux activités offertes aux briqueteurs-maçons, aux charpentiers-menuisiers et aux titres occupationnels.

Par contre, la croissance récente de l'activité ayant entraîné une hausse de l'entrée de main-d'œuvre sans diplôme, la clientèle en formation obligatoire est présentement en hausse. Cette augmentation de la clientèle en perfectionnement obligatoire pourrait n'être que ponctuelle, compte tenu du ralentissement de l'activité dans l'industrie de la construction prévu pour les prochaines années.

Il faut donc miser sur le perfectionnement volontaire pour maintenir la participation de la main-d'œuvre aux activités de perfectionnement. L'offre de formation doit donc demeurer adaptée aux besoins de perfectionnement de la main-d'œuvre. Le profil démographique de la clientèle participante se modifie avec une présence plus élevée des compagnons participant aux activités de perfectionnement depuis quelques années. C'est donc une des voies de développement à accentuer pour répondre aux besoins de perfectionnement de la main-d'œuvre et des entreprises.

Pour ce faire, nous poursuivrons notre stratégie de promotion du perfectionnement afin d'informer la main-d'œuvre sur l'importance de mettre à jour ses connaissances pour assurer son employabilité et sa polyvalence. Nous continuerons également l'actualisation des devis de perfectionnement pour qu'ils s'ajustent aux changements de l'industrie et qu'ils répondent aux nouveaux besoins de formation répertoriés par les sous-comités. Nous poursuivrons la diversification des modes de perfectionnement en élaborant de nouveaux projets de formation en ligne. Il faudra maintenir l'effort du service de formation aux entreprises, afin de répondre rapidement aux besoins pointus d'acquisition de nouvelles compétences. Tous les efforts seront donc faits pour freiner le recul de la participation.

## ANNEXE 1 Lexique (2017-2018)

**Activité de perfectionnement** : Activité de formation organisée pour un groupe de participants donné. Une activité de perfectionnement peut être composée d'un seul module ou d'un ensemble de modules (un programme d'études, par exemple). Une même activité de perfectionnement peut être réalisée pour un seul groupe ou pour un ensemble de groupes, répartis dans l'année ou dans différentes régions. Synonyme d'« activité de formation ».

**Article 7 (ou A7)** : Article 7 du *Règlement sur la délivrance des certificats de compétence* qui encadre l'obligation de formation des détenteurs d'un certificat de compétence apprenti (CCA) ou d'un certificat de compétence occupation (CCO) non diplômés.

**Type d'activité** : Contexte dans lequel a été organisée l'activité de perfectionnement. Il y a quatre contextes différents :

- Module *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction* (SRO), offert aux CCO en obligation de formation ;
- Formation aux entreprises : activité de perfectionnement réalisée à la demande d'une entreprise par le Service de la formation aux entreprises (SFAE) ;
- Article 7 : activité de perfectionnement offerte aux CCA et CCO en obligation de formation ;
- Perfectionnement volontaire : activité destinée à toute personne non soumise à l'article 7. Une personne non diplômée qui a suivi ses formations obligatoires est par la suite considérée comme étant en « perfectionnement volontaire » ;

**DFP** : Direction de la formation professionnelle.

**Exercice annuel** : Période entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 30 juin 2018.

**FFSIC** : Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction.

**Fournisseur de services** : Organisme qui réalise la formation pour les travailleurs de l'industrie de la construction, après entente avec la CCQ. Un fournisseur de services peut être un centre de formation professionnelle, un cégep, une entreprise, une association patronale, un organisme public ou un manufacturier.

**Module** : Unité d'enseignement balisée dans le temps, généralement liée à une évaluation pour sanction.

**Obligation de formation** : Formation obligatoire pour le CCA et le CCO non diplômés (voir article 7).

**Participation** : Une participation est définie comme au moins une présence à une activité de formation. Une même personne qui débute une formation dans un groupe et qui la poursuit dans un autre groupe est comptabilisée comme une seule participation.

**Perfectionnement obligatoire** : Activité de perfectionnement ou participation dans le cadre d'une obligation de formation définie par l'article 7.

**Perfectionnement volontaire** : Activité de perfectionnement ou participation non déterminée par une obligation de formation définie par l'article 7.

Remarque : les participations aux activités de perfectionnement du SFAE ont toutes été considérées comme étant des perfectionnements volontaires.

**Région** : Une des neuf régions administratives de la CCQ.

**Répertoire des activités** : Répertoire des activités de perfectionnement offertes à l'ensemble des travailleurs et diffusé sous forme d'imprimé et en ligne.

**SFAE** : Service de la formation aux entreprises.

**Temps partiel** : Activité de perfectionnement de moins de 25 heures par semaine.

**Temps plein** : Activité de perfectionnement de 25 heures et plus par semaine.

**Variation annuelle** : Écart, en pourcentage, entre les exercices annuels 2016-2017 et 2017-2018.





COMMISSION  
DE LA CONSTRUCTION  
DU QUÉBEC